

Circulation motorisée en espaces naturels

Secteur Bouillouses-Camporells



Diagnostic
de territoire

Orientations
d'aménagements

Sommaire

INTRODUCTION.....	5
ATLAS CARTOGRAPHIQUE.....	6
PRESENTATION DU TERRITOIRE D'ETUDE	6
CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE	8
Réglementation et statuts des pistes.....	8
Réglementation : Signalétique et installations	10
SECURITE DU TERRITOIRE.....	12
Relevé de l'état des pistes	12
Défense des Forêts Contre les Incendies	14
ENVIRONNEMENT, FAUNE ET FLORE	16
Zonage avifaune.....	16
Flore et zones humides.....	18
PRATIQUES SUR LES PISTES	20
Fréquentation des pistes	20
Recensement des principaux usages des pistes	22
ELEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'ANALYSE.....	24
La circulation à l'échelle communale.....	24
Bolquère.....	24
Fontrabieuse-Espousouille	25
Formiguères	26
La Llagonne	27
Les Angles.....	28
Puyvalador-Rieutort.....	29
Principes récurrents sur la circulation en espace naturel	30
DEFINITION DES ENJEUX DU SECTEUR.....	31
Apporter une cohérence dans la réglementation et les aménagements à l'échelle du secteur	31
Assurer la sécurité du territoire et des usagers des pistes.....	31
Préserver le milieu naturel et les espèces le composant	32
Permettre une utilisation raisonnée des pistes et une cohabitation des usages.....	32

<i>PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS POUR LES ACTIONS DU PLAN.....</i>	33
Application d'une nouvelle réglementation adaptée et cohérente sur le secteur.....	34
Aménagement et mise en visibilité des entrées de pistes	36
Réhabilitation raisonnée des pistes ou tronçons nécessaires.....	38
Sensibilisation auprès des usagers sur les pratiques et enjeux du territoire	40
Mise en avant d'alternatives à la circulation motorisée.....	42
<i>CONCLUSION.....</i>	43
<i>ANNEXES.....</i>	45
Parcours d'un dossier d'évaluation des incidences	45
Liens vers informations et documents Natura 2000	46

Introduction

Dans le cadre de sa nouvelle charte, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes et ses communes partenaires s'engagent pour une protection et une gestion durable des espaces qui composent le territoire du Parc, et cela notamment en gérant la fréquentation des espaces naturels, dans le but d'en préserver la qualité.

Pour cela, le Syndicat mixte accompagne les communes et les acteurs de son territoire dans la définition de plans de gestion de la circulation motorisée sur les milieux naturels.

L'enjeu de cette démarche est de permettre à l'ensemble du territoire des Pyrénées Catalanes de gérer la fréquentation de ses espaces naturels dans le but d'en préserver la qualité et de limiter au maximum les impacts des activités humaines sur la faune et la flore présentes dans ces milieux. Pour cela, il est privilégié des aménagements cohérents, respectueux de l'environnement et amenant à limiter la pénétration d'engins motorisés dans les espaces naturels.

Le territoire du Parc a ainsi été divisé en 10 secteurs qui doivent faire l'objet d'un plan de circulation. Le secteur Bouillouses-Camporells a par ailleurs été retenu comme l'un des trois secteurs prioritaires.

Ce choix s'explique principalement par la présence de deux sites classés de renommée, à savoir le lac des Bouillouses et les Camporells. Ces lieux de qualité engendrent d'importants flux, notamment motorisés, durant la période estivale. Ainsi, il s'agit d'un secteur où se recoupent d'importants enjeux liés à la préservation de la biodiversité et gestion des flux motorisés. Ensuite, l'engagement des communes et de l'ONF à réaliser des actions de contrôle des flux motorisés connote leur volonté à vouloir gérer au mieux la circulation sur ce secteur.

La justification et le rôle d'un plan de circulation découlent des enjeux et des caractéristiques même d'un territoire. Ce document présente ici un état des lieux des pistes du secteur Bouillouses-Camporells suivant différents critères établis en amont par le Parc Naturel Régional.

Cet état des lieux a été réalisé à partir d'une étude menée sur deux fronts :

- Une enquête de terrain, consistant en un repérage et une analyse des pistes existantes et des différents aménagements en entrée et le long de celles-ci. Ce travail a été réalisé par l'équipe technique du PNR à partir de grilles d'analyses réalisées au préalable et permettant d'évaluer l'état actuel des pistes et les possibles usages sur celles-ci.
- Un travail de concertation avec différents acteurs du territoire : élus, agents techniques et représentants d'associations (Une liste complète des personnes et organismes concertés est présentée dans ce document en annexe).

A partir de cette étude, il a été réalisé un atlas cartographique. Celui-ci présente différentes caractéristiques liées à la circulation et aux pistes sous formes de cartes, chacune associée à une fiche descriptive décrivant et analysant les informations qui y sont contenues.

Dans un second temps, des éléments non cartographiés, mais permettant de définir certaines spécificités du secteur Bouillouses-Camporells en termes de pratiques sur les pistes, seront mis en avant.

Enfin, les enjeux du secteur Bouillouses-Camporells définis, des orientations d'actions sur la circulation des véhicules motorisés seront proposées et cartographiées à l'échelle de l'ensemble du territoire d'étude.

Ce document a ainsi pour finalité de servir de support de travail à la réalisation du plan de gestion de circulation sur les pistes du secteur Bouillouses-Camporells.

Atlas cartographique

PRESENTATION DU TERRITOIRE D'ETUDE

Le Secteur Bouillouses-Camporells se situe à l'est du massif du Carlit, point culminant des Pyrénées-Orientales, dans la région géographique du Capcir. Ce territoire s'étend sur six communes du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes. Il s'agit, du nord au sud, de Puyvalador-Rieutort, Fontrabiose-Espousouille, Formiguères, Les Angles, La Llagonne et enfin Bolquère, le secteur d'étude recouvrant une superficie de 125 kilomètres carrés desservis par les pistes. Le Capcir est un territoire rural, où le relief et le climat ont permis le développement d'une économie centrée sur les activités touristiques hivernales (ski de fond, ski alpin...).

Ce secteur a été défini par les pistes forestières que l'on y retrouve. Une piste forestière est une piste dont le tracé a été conçu afin de permettre la circulation d'engins à essieux, motorisés ou non. Celles de ce territoire sont interconnectées entre elles, et forment un réseau traversant les limites communales. Ces pistes sont accessibles via des entrées de pistes situées sur les axes routiers. Au total, on dénombre sur le secteur Bouillouses-Camporells un total de 138 kilomètres de pistes.

Le type d'usagers et les motifs d'utilisation des pistes y sont variés (pratique de la chasse, tourisme, agriculture, gestion de la forêt et des sites classés...) et différents en fonction de la période de l'année. Cela s'explique notamment par la présence de deux sites classés de renommée :

-Le lac des Bouillouses, géré par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, bénéficiant d'un riche patrimoine naturel et proposant de nombreuses activités durant la période estivale.

-Le cirque des étangs des Camporells, situé dans un cadre au paysage remarquable. Il bénéficie de la réputation d'une destination exceptionnelle pour les randonneurs et est très fréquenté en période estivale. Sa gestion est assurée par l'ONF en collaboration avec les acteurs locaux (ONCFS, PNR, Mairie de Formiguères, Conseil Général...)

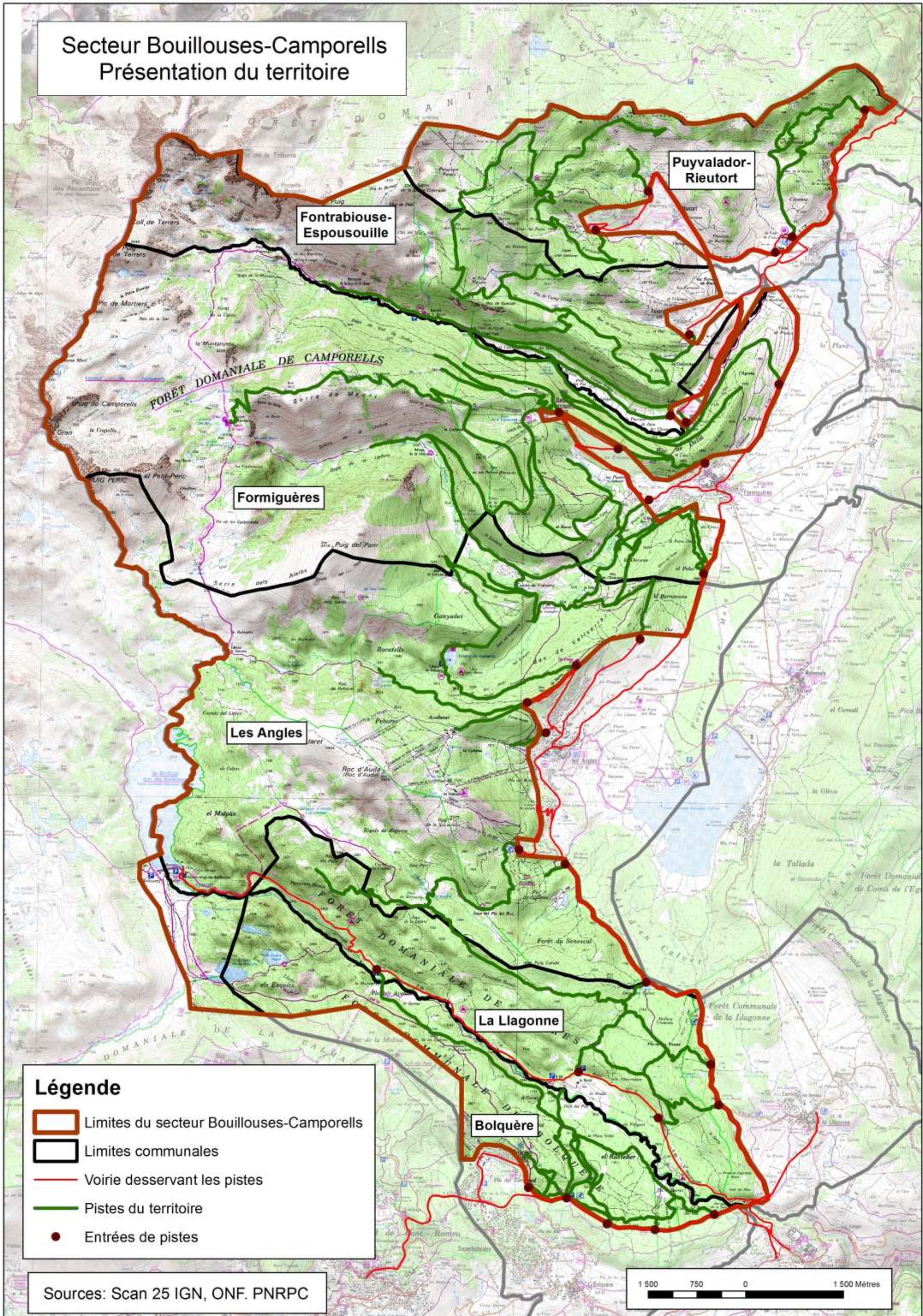
Ce territoire a été défini comme secteur prioritaire pour la réalisation d'un plan de gestion, notamment par la présence des deux sites présentés ci-dessus, qui sont parmi les plus fréquentés du territoire, et d'une forte biodiversité, et où la cohabitation avec les activités humaines est une problématique majeure.








Localisation du secteur Bouillouses-Camporells dans le Parc Naturel

Secteur Bouillouses-Camporells

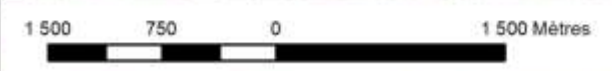
Présentation du territoire



Légende

-  Limites du secteur Bouillouses-Camporells
-  Limites communales
-  Voirie desservant les pistes
-  Pistes du territoire
-  Entrées de pistes

Sources: Scan 25 IGN, ONF, PNRPC



CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Réglementation et statuts des pistes

Notions mises en avant :

L'ouverture d'une piste à la circulation motorisée dépend principalement de son statut et donc de son propriétaire. On peut distinguer trois types de voiries : Les voies privées, où l'ouverture à la circulation dépend du propriétaire, les chemins ruraux, ouverts au public et les voies publiques ouvertes également au public.

Pour ces deux derniers types, la fermeture d'une piste relève d'une décision motivée par deux principaux critères, la sécurité et la préservation de l'environnement (faune et flore). L'ouverture ou non d'une piste est portée à connaissance du public par la publication d'arrêtés préfectoraux ou municipaux et la mise en place d'une signalisation en entrée de pistes.

La notion d'ayants droit implique l'autorisation à certains usagers d'emprunter les pistes fermées à la circulation motorisée. Concernant notamment les agriculteurs, les propriétaires de terrains desservis par les pistes, les services de l'Etat, ou les chasseurs, celle-ci est établie par le propriétaire de la piste et figure sur l'arrêté en question.

Description (Mode opératoire et informations contenues) :

Les données ayant permis la réalisation de cette carte proviennent d'un recensement à même le terrain, d'un travail de concertation avec l'Office National des Forêts, et d'une analyse des informations de la base de données du Parc.

Les informations contenues sur cette carte permettent de définir le cadre réglementaire de chacune des pistes du secteur d'études, ainsi que son appartenance.

La réglementation des pistes est ici divisée en trois catégories : Les pistes ouvertes à la circulation de tout type de véhicule motorisé sur l'année, celles fermées aux engins à moteurs et celles appliquant une réglementation sélective (type de véhicule ou période de l'année).

Les pistes sont dans leur totalité situées dans le domaine public. Celui-ci peut être divisé en deux catégories : Les forêts domaniales (de Camporells et de Barrès) et les forêts communales.

Analyse des données :

Concernant la gestion et l'appartenance des pistes, l'ensemble du réseau de pistes du secteur Bouillouses-Camporells appartient au domaine public, aucune piste n'est propriété d'un particulier ou est située sur un terrain privé. En tant que propriétaire et gestionnaire des pistes situées en forêts communales, la municipalité est décisionnaire de tout aménagement sur celles-ci, ainsi que de son entretien et de la réglementation qui y est appliquée. Les pistes domaniales sont quant à elles propriétés de l'Etat. L'Office National Des Forêts (ONF) en est alors le gestionnaire et décide de l'ouverture ou non de celles-ci.

Sur le secteur Bouillouses-Camporells, la circulation de véhicules est interdite sur l'ensemble des pistes domaniales. Ces pistes sont les plus sauvages du secteur, pénétrant le plus loin dans le massif et accédant aux espaces naturels d'exception - les Bouillouses et les Camporells-, des espaces à préserver mais attirant du monde, et ce particulièrement en période estivale. La circulation motorisée est également prohibée dans la forêt communale de Bolquère.

L'attribution d'autorisation à la circulation –distribuée donc par l'ONF- s'effectue après demande et est généralement distribuée à tous les personnes ayant une activité professionnelle nécessitant l'accès aux pistes (pastoralisme, hébergement en refuges...) et à la pratique de la chasse, mais cela n'est pas systématique.

Pour le reste des pistes communales –appartenant donc à la municipalité-, la circulation y est principalement toujours autorisée pour tout type de véhicule. Des exceptions sont cependant à noter : Deux pistes des Angles en cul-de-sac, et l'accès au lac de Balcère, destination touristique, interdit au véhicule de transport en commun. Il est également important de préciser que sur la commune de Fontrabieuse-Espousouille, la circulation des véhicules motorisés est interdite durant la période hivernale (du 15 novembre au 15 mai) sur les routes forestières et sur le chemin rural du Val de Galbe, puis du 15 juin au 15 septembre sur la route forestière d'Espousouille uniquement. Le chemin rural du Val de Galbe, bien que précisé dans les arrêtés municipaux comme fermé uniquement en période hivernale, est indiqué par la mairie comme une piste constamment fermée à la circulation.

La réglementation existante forme ainsi un véritable réseau de pistes ouvertes à la circulation sur les communes des Angles, Formiguères et Fontrabieuse-Espousouille, et autour des vallées du Galbe et de la Lladure. Cette tendance de maillage ne se retrouve pas sur les pistes domaniales.

Enjeux pour le plan de circulation :

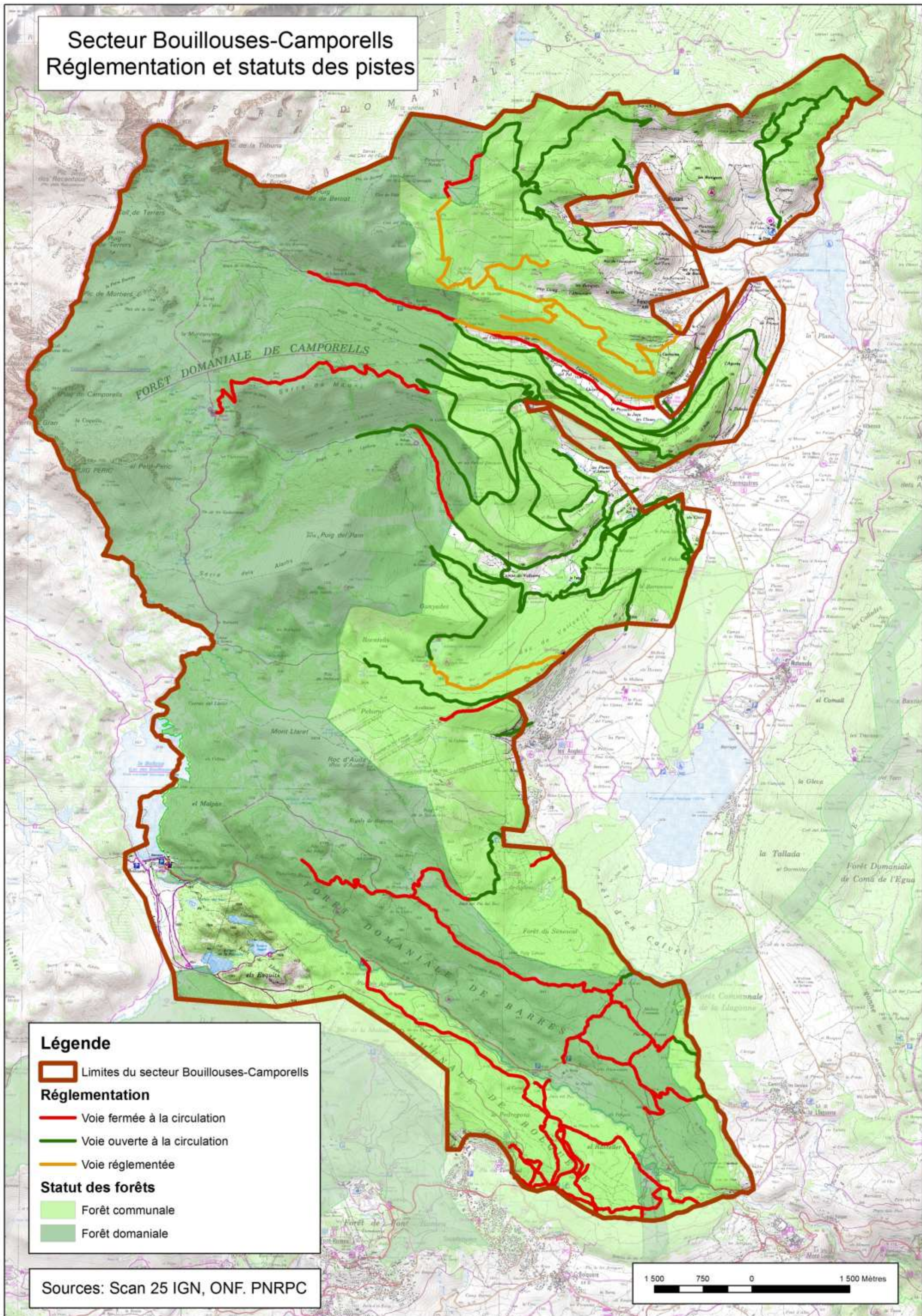
L'un des leviers de la gestion de la circulation motorisée est la mise en place de réglementation sur les pistes.

Au vu de la forme du maillage des pistes du secteur et de la réglementation existante, il sera important, une fois les problèmes de circulation et de cohabitation des usages déterminés, de penser aux pistes en termes de réseau pour apporter une proposition de réglementation cohérente.

Afin d'assurer une cohérence du réseau, il semble également intéressant de se pencher sur les pistes communales menant en cul-de-sac aux forêts domaniales pour tenter de limiter au maximum la pénétration dans les massifs.

Le fait que l'ensemble des pistes appartiennent à des acteurs publics est également une opportunité dans le projet d'élaboration d'un plan de circulation. Un travail directement en collaboration avec les mairies et l'Office National des Forêts en est ainsi facilité et limite les potentiels conflits d'intérêts.

Secteur Bouillouses-Camporells Réglementation et statuts des pistes



CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Réglementation : Signalétique et installations

Notions mises en avant :

Dans le cas d'une voie publique ou d'un chemin rural, la fermeture d'une piste ou la réglementation particulière à celle-ci doit être portée à connaissance du public. Pour cela, elle doit être impérativement matérialisée en entrée de piste par des panneaux de signalisation, indiquant le type de réglementation appliquée, conformément au code de la route.

Une fois ceux-ci installés et le public ainsi informé, plusieurs acteurs du territoire ont la compétence de contrôle et de surveillance de la réglementation : la gendarmerie, l'ONF, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

L'entrée sur les pistes forestières par des véhicules peut aussi être matériellement empêchée par la mise en place de barrières. Des clefs sont alors remises aux ayants-droit pour leur permettre d'y accéder.

A ces entrées peuvent également s'implanter des aires de stationnement où l'utilisateur peut y déposer son véhicule avant d'emprunter la piste. Tous ces aménagements et installations sont à l'initiative et à la charge du propriétaire des pistes en question.

Description (Mode opératoire et informations contenues) :

Les informations ayant permis la réalisation de cette carte et de l'analyse qui y est liée sont issues d'un repérage sur le terrain, au niveau des entrées de pistes et des entrées en territoire domanial, ainsi que d'entretiens avec l'ONF et le Conseil Général.

La carte ici recense les différentes installations (signalétique, barrière, parking) présentes sur le secteur d'étude, ainsi que leur localisation.

Concernant la signalétique, ont été différenciés sur la carte les quatre types de panneaux que l'on retrouve sur les pistes :

- le **B0**, interdisant la circulation à tout type de véhicule sur la piste, même ceux non-motorisés.
- le **B1**, indiquant un sens interdit.
- le **B7b**, interdisant l'accès à tous les véhicules à moteur.
- le **B9f**, interdisant l'accès aux véhicules de transport en commun.

Les barrières présentes sur les pistes ont également été représentées sur la carte, ainsi que les aires de stationnement. Pour cette étude, est considérée aire de stationnement tout espace aménagé pour l'accueil de voiture, n'empiétant pas sur la chaussée.

Analyse des données :

De manière générale, la signalisation permet un réseau cohérent dans l'ensemble. La fermeture d'une piste ou d'un réseau est indiquée à chaque entrée à l'aide à minima d'un panneau, cela diminue grandement les risques d'emprunt de ces pistes par incompréhension de la part des usagers.

En termes de signalisation, les deux panneaux les plus fréquents sont les B7b et les B0. Les B0 ne sont ici pas bien utilisés car ils interdisent juridiquement l'utilisation de tous les véhicules même non-motorisés, vélos compris. De plus, il a été relevé que le panneau B0 est moins bien compris par le public de par son absence de pictogrammes, comme ceux que l'on retrouve sur le B7b. Il est également ressorti lors des différents entretiens que les panneaux de signalisation ne constituaient pas une communication nécessaire sur la réglementation.

Même si cela n'est pas toujours le cas, ces panneaux sont régulièrement accompagnés de barrières sur pistes. Ces barrières permettent d'empêcher physiquement la pénétration de véhicules à essieux dans les pistes. Deux types de barrières sont à différencier : les barrières en bois, mise en place par la filiale « entreprise » de l'ONF, principalement situées en entrée de piste domaniale, et les barrières artisanales souvent constituées de fils de fer, principalement en forêt communale.

Le relevé de terrain a également décelé des installations détériorées, par l'usure du temps ou par action humaine, à certains emplacements (panneaux sur le GR de Pays menant au Lac d'Aude, barrières dans la vallée de la Lladure).

Les aires de stationnement sont des aménagements nécessaires pour inciter le public à délaissé leur voiture. Sur le secteur Bouillouses-Camporells, il est possible de différencier deux catégories de parkings, selon leur emplacement : Les aires situées le long des voies de circulation, en entrée de piste et celle situées en entrée de forêt domaniale. Trois de ces dernières (Galbe, Lladure et Calmasella) constituent des aires d'accueil créées par l'ONF dans le cadre du classement des Camporells en forêt d'exception (aires réalisées ou en projet). Cependant, dans une situation comme dans l'autre, la présence de ces aménagements n'est pas systématique. Ce manque de place pour le stationnement a deux conséquences : Tout d'abord, la pénétration des véhicules dans les espaces naturels, mais aussi le stationnement, souvent gênant, des véhicules le long des pistes.

Enjeux pour le plan de circulation :

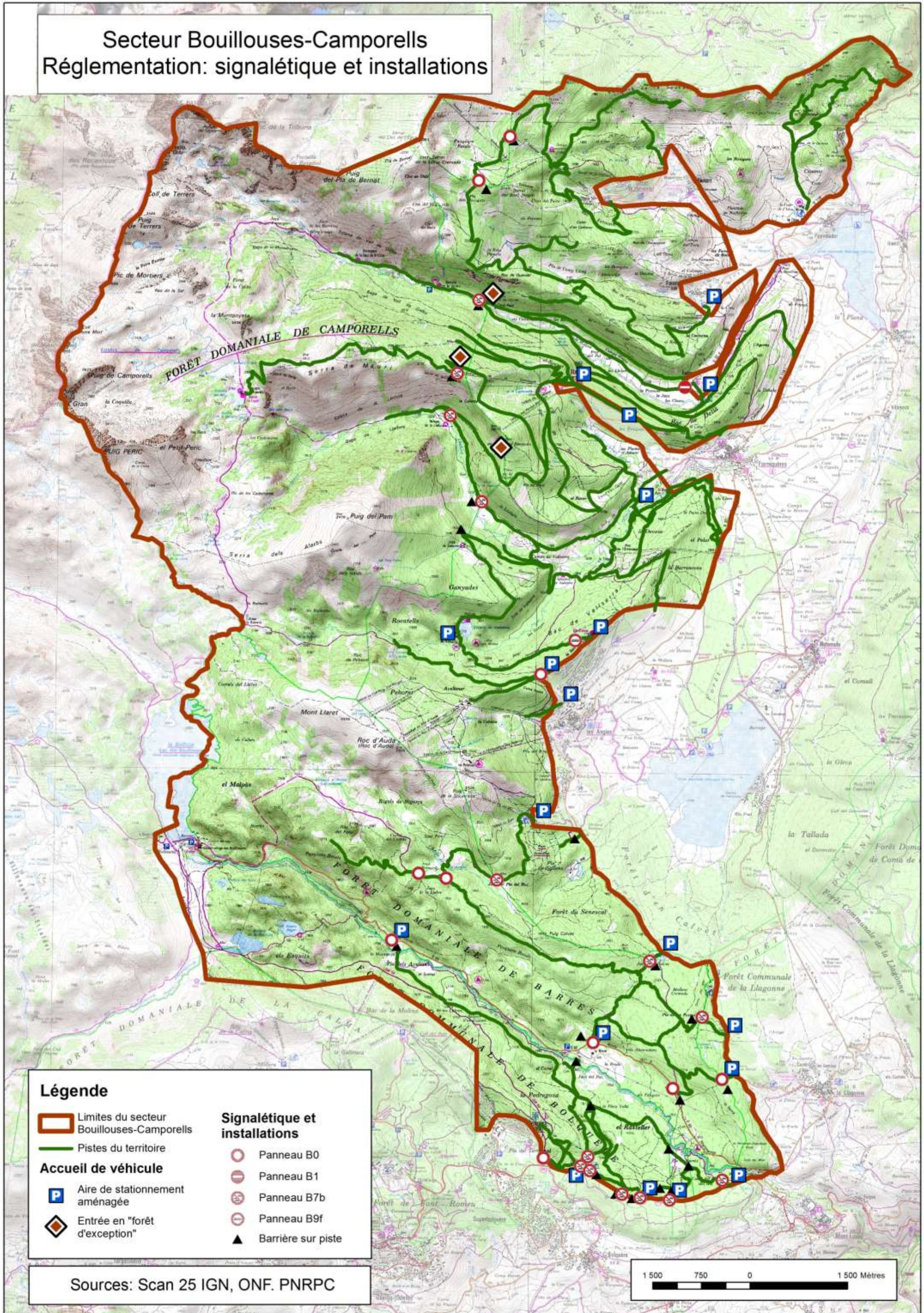
Afin de réguler la circulation sur les pistes, une réflexion sur les entrées de pistes communales et domaniales semble être intéressante à développer. Des aménagements pour l'accueil et pour l'information auprès des usagers sont des pistes de travail dans l'objectif d'inciter à réduire la circulation motorisée.

En termes de cohérence dans les aménagements matériels utiles au respect de la réglementation des pistes, une mise en cohérence des panneaux de signalisation sur l'ensemble du secteur, ainsi qu'un travail sur les barrières est nécessaire.

Un des enjeux ressortant de cette analyse étant également la connaissance et le respect des réglementations, une réflexion sur les leviers pouvant contribuer à atteindre ce but en amont semble être judicieuse.

Secteur Bouillouses-Camporells

Réglementation: signalétique et installations



SECURITE DU TERRITOIRE

Relevé de l'état des pistes

Notions mises en avant :

L'état d'une piste dépend de plusieurs critères : Son tracé original, l'usure du temps sur celle-ci, son environnement, son utilisation par les véhicules, son entretien...

L'état des pistes est un critère essentiel dans une étude de la circulation sur un massif montagneux, tant pour leurs utilisations par des véhicules de tourisme pour la découverte des espaces naturels, que par les services de défense contre les incendies.

Dans le cas de voiries ou de pistes appartenant à un acteur public, celui-ci est responsable de l'état et de la praticabilité des voies, ainsi que des travaux d'aménagement ou de réhabilitation à réaliser sur celles-ci.

Une piste dite carrossable est une piste dont le tracé et l'état actuel permettent la circulation de véhicules à essieux, à savoir voiture ou camion. Une piste carrossable n'est pas forcément une piste en bon état, où la circulation y est aisée.

Description (Mode opératoire et informations contenues) :

L'état des pistes représentées sur la carte ci-jointe est issu d'une analyse réalisée à même le terrain et prenant plusieurs critères en considération. Ainsi, sur les pistes, il a été localisé par tronçon la présence de différents éléments sur la chaussée déterminant son état:

- **l'affaissement de la piste** : la présence de trous ou de dégradation du nivelage.
- La présence de **ravines ou de rigoles** provenant de l'**érosion**.
- Le tracé d'**ornières**, conséquence visible de la circulation de véhicules.
- L'apparition de **roches sur la piste**, pouvant notamment endommager le véhicule.
- La **présence de végétation** sur la chaussée.

Pour juger de l'état des pistes, deux autres éléments ont été pris en compte dans l'analyse : le type de revêtement (gravier, terre, cailloux...), et la largeur de chaque tronçon.

L'ensemble de ces informations a été stocké dans une base de données, qui a permis la réalisation de cette carte.

Pour cela, il a été décidé d'opter pour une classification selon l'utilisation des pistes par une voiture de tourisme, non conçues pour la pratique sportive ou tout-terrain.

- Bon** : Il s'agit des tronçons où la circulation est aisée, et dont l'ensemble des caractéristiques (dimensions de chaussée, tracé, éléments présents) assure la sécurité des usagers et du véhicule.
- Moyen** : Cette catégorie concerne les portions de pistes dont l'emprunt par un véhicule de tourisme peut s'avérer délicate et peu évidente.
- Mauvais** : L'état de la piste rend la circulation dangereuse, voire impossible. Ces pistes, bien que carrossables, ne peuvent être empruntées en sécurité par tout type de véhicules motorisés.

Analyse des données :

Au regard de l'ensemble du secteur, il est impossible d'établir une corrélation entre le propriétaire d'une piste et son état (On retrouve les différentes classes d'état en forêts domaniales et communales). Il en est d'ailleurs de même pour la réglementation appliquée sur celle-ci. Cela pose un problème particulier de sécurité pour les pistes ouvertes à la circulation, où des véhicules non adaptés peuvent potentiellement s'engager et courir le risque d'être abîmés ou bloqués. Ce risque est d'autant plus important quand le tronçon dangereux est situé en profondeur dans une piste jusque-là en bon état (Roc de l'Eixecada et La Devesa, les tronçons desservis par la Vallée de la Lladure...). Ce problème se pose également pour les pistes fermées à la circulation, mais il est bon de considérer que de manière générale, les ayants-droit sur ces pistes ont des véhicules adaptés et une connaissance du terrain qui minimisent les risques.

Les problèmes les plus fréquents sur les pistes du secteur sont liés à la présence de rigoles et de ravines, qui peut entraîner une circulation très compliquée lors de précipitations. Les roches apparentes ainsi que les trous dans la chaussée sont également assez fréquents et peuvent surtout entraîner des dégâts sur les voitures de tourisme. Enfin, il est important de prendre en compte la largeur de la voirie. Sur certains tronçons, celle-ci est très faible et les manœuvres pour faire demi-tour ou marche arrière, ou pour le croisement entre deux véhicules peuvent s'avérer dangereuse, voire impossible

Outre cela, il est intéressant de remarquer que les pistes pénétrant dans les Camporells, et principalement celles de la vallée de la Lladure et du Galbe, sont globalement en bon état. Cela incite les usagers à s'engager en véhicules sur ces pistes pour s'avancer le plus loin possible dans le massif.

L'état des pistes étant donc un facteur incitatif à l'emprunt des pistes, il est important de considérer qu'un meilleur état de celles-ci aura pour possible effet d'attirer un plus grand public en voiture sur ces espaces naturels.

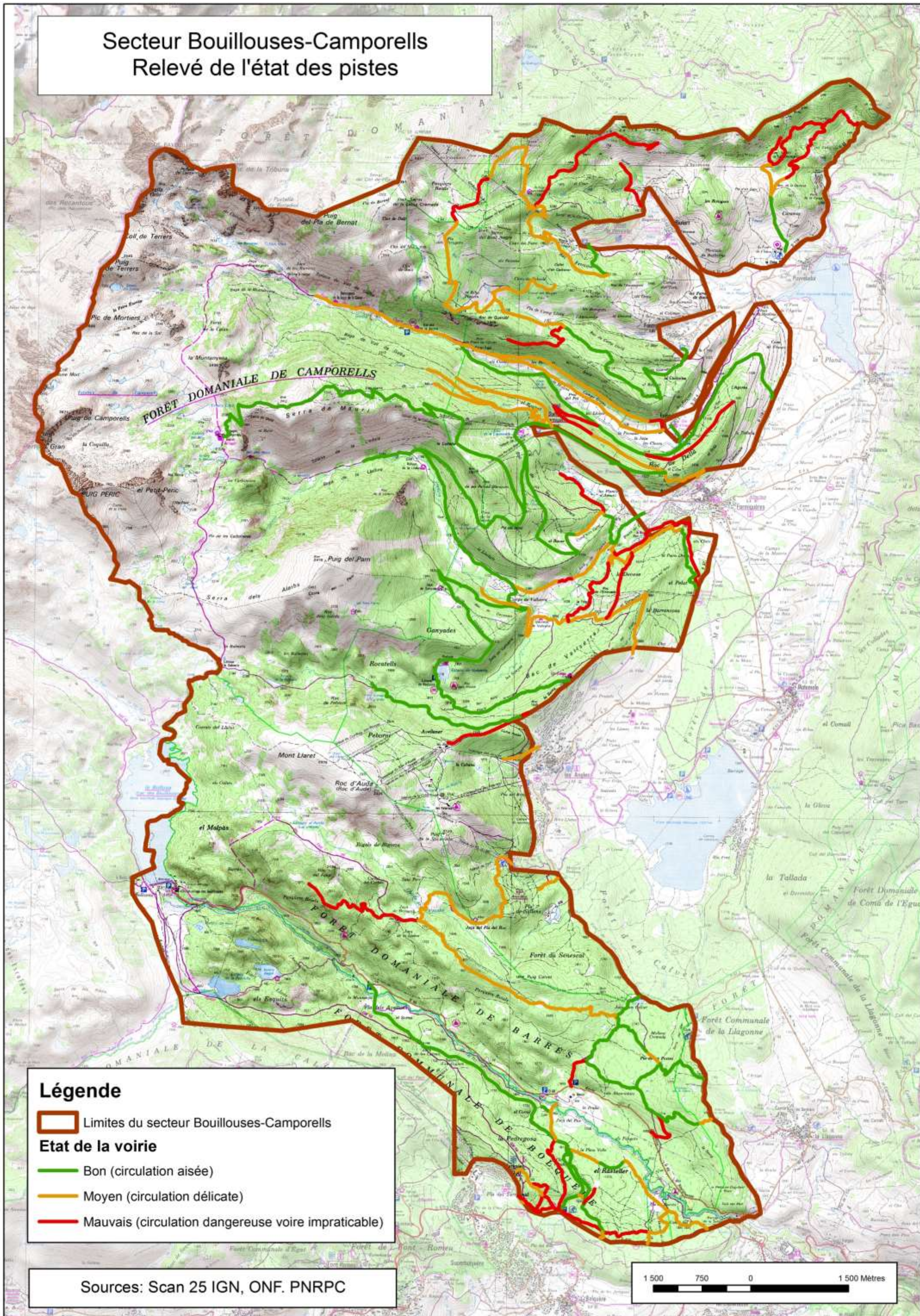
Enjeux pour le plan de circulation :

La réhabilitation de certaines pistes semble une nécessité sur ce secteur. Cependant, cette réhabilitation doit être réalisée en cohérence avec les orientations du plan de gestion de la circulation. Les travaux à réaliser doivent tenir compte de l'usage voulu de la piste.

Il est également important de penser l'impact des potentiels travaux à réaliser sur l'environnement alentour.

Secteur Bouillouses-Camporells

Relevé de l'état des pistes



SECURITE DU TERRITOIRE

Défense des Forêts Contre les Incendies

Notions mises en avant :

Dans la Région Languedoc-Roussillon, le feu et les incendies sont un danger majeur pour les forêts, pour la faune et la flore et pour la population du territoire. Une vigilance et des dispositions de sécurité et de contrôle sont alors nécessaires pour minimiser ce risque et assurer une sécurité dans le cas possible d'un déclenchement d'incendie. Sur les espaces susceptibles d'accueillir du public en période estivale, période de l'année où le risque d'incendie est le plus fréquent, l'enjeu y est d'autant plus important.

La défense contre les incendies ainsi que les missions de sauvetage et de prévention sont principalement assurées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), sous l'autorité du Préfet et en accord avec le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies (PDPFCI).

Les pistes DFCI (Défense des Forêts contre les Incendies) sont les pistes forestières utilisées par le SDIS pour intervenir lors d'un déclenchement d'incendie, et empêcher la propagation de celui-ci. Il existe deux types de pistes DFCI à différencier : Les pistes DFCI, établies dans le cadre d'un Plan d'Aménagement de la Forêt contre les Incendies (PAFI) et bénéficiant d'un statut juridique spécial, et les pistes « indiquées » DFCI, étant des pistes existantes (chemin ruraux, pistes forestières...) utilisées par les services de secours.

Description (Mode opératoire et informations contenues) :

La carte ci-jointe représente le réseau de pistes indiquées **DFCI** sur le secteur Bouillouses-Camporells ainsi que l'emplacement des points d'eau, issus de la base de données du Parc Naturel Régional. Afin d'établir les zones à enjeux dans la défense contre les incendies, il a été également représenté sur la carte les différentes échelles de risque, selon la base de données de la DDTM 66 datant de 2010, ainsi que les tronçons dont l'état a été relevé comme mauvais.

Ainsi, le risque a été divisé en trois couleurs selon le niveau de risque :

- Vert** : sur ce secteur, le risque d'incendie est considéré comme faible, voire très faible.
- Jaune** : cette couleur représente les zones où le risque d'incendie est considéré comme moyen, modéré.
- Rouge** : ici sont représentées les zones les plus propices au déclenchement d'un incendie (risque fort).

NB : Le risque incendie est défini dans le PPRIF (Plan de Prévention des Risques contre Incendies des Forêts) selon deux critères : D'une part le niveau de prédisposition d'un lieu au déclenchement et au développement non contrôlés d'un incendie, et d'une autre part les dommages potentiels que celui-ci peut provoquer (humain, matériel, environnementaux).

Analyse des données :

Sur ce secteur, la totalité des pistes DFCI représentée sur la carte le sont à titre indicatif. Ne bénéficiant pas de statut juridique particulier, elles sont néanmoins un passage pour les services de défenses et sont signalées sur tout le secteur par des panneaux indiquant la direction et le numéro de ces pistes. Ce réseau couvre ainsi l'essentiel des pistes du secteur d'étude.

La superposition des différents éléments sur la carte permet de mettre en avant certaines caractéristiques du territoire, toujours dans la thématique de la défense contre les incendies.

Tout d'abord, il est important de préciser que le secteur d'étude n'a pas été défini comme un secteur à hauts risques par rapport à d'autres zones des Pyrénées Orientales (risque peu sensible selon le PDPFCI), c'est d'ailleurs pour cette raison qu'un PAFI n'a pas été élaboré sur le Capcir. Néanmoins, comme le montre la carte, il existe plusieurs zones à risque élevé qui sont traversées par des pistes sur ce territoire. La circulation motorisée sur celles-ci est donc une pratique à surveiller, car susceptible de provoquer des débuts d'incendies. Cela concerne particulièrement la vallée du Galbe et certaines pistes de Formiguères (La Lladure et Camporells).

De nombreux tronçons appartenant au réseau DFCI sont également en mauvais état, ce qui implique une circulation délicate, dangereuse, voire un accès impossible des engins de secours. Un retardement de l'arrivée des services de secours peut avoir comme conséquence la propagation d'un incendie.

De plus, certains de ces tronçons traversent ou desservent une zone à risque élevé, il s'agit ici d'un réel problème sur des zones potentiellement dangereuses.

Quatre points d'eau sont relevés sur le secteur Bouillouses-Camporells. Ici aussi, une facilité d'accès à ces bornes est primordiale. Sur le territoire d'étude, l'accès aux bornes est aisé de manière générale, si ce n'est la longue distance à parcourir pour la borne située au sommet des Camporells.

Enjeux pour le plan de circulation :

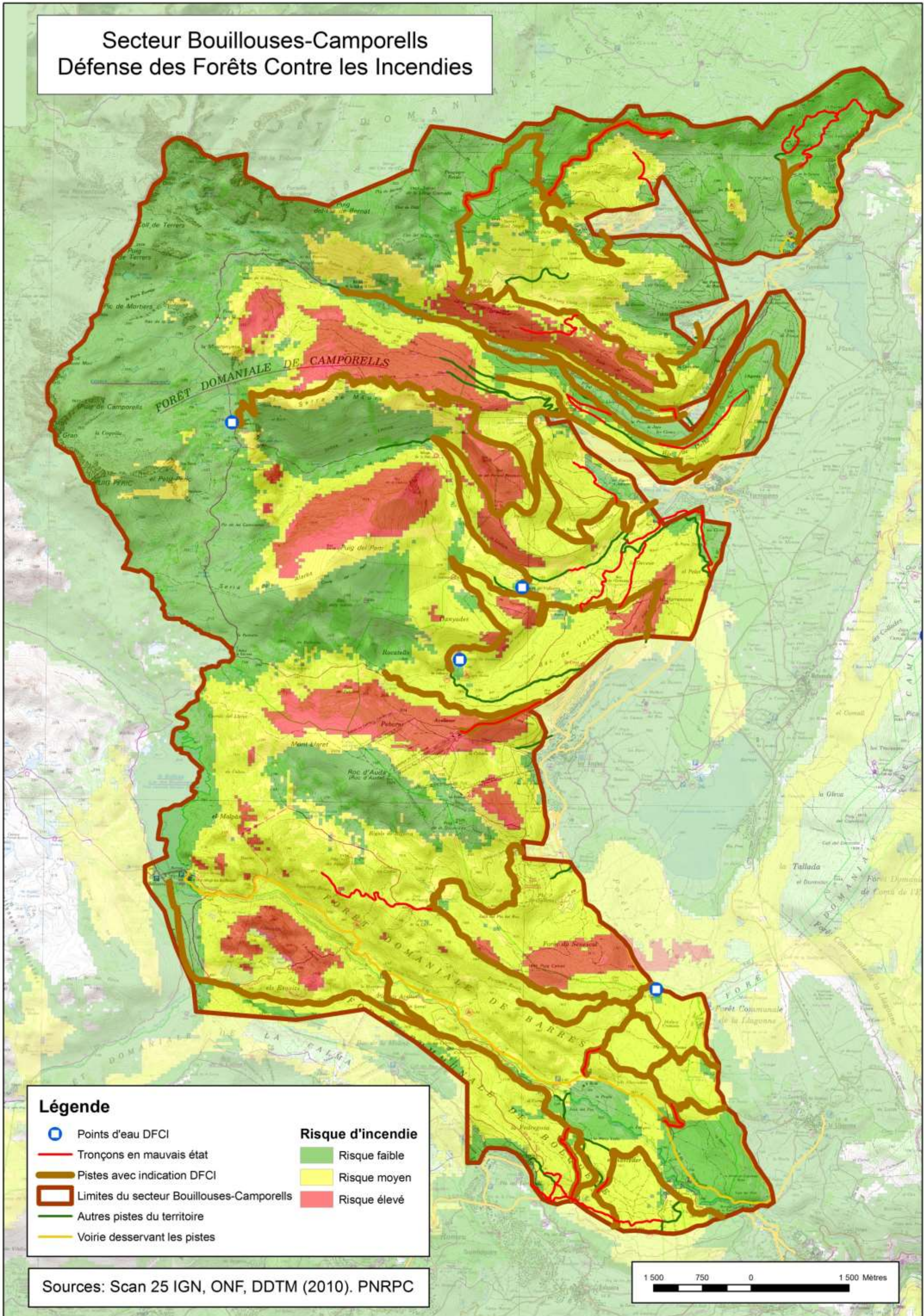
Dans le cadre d'un plan de gestion de la circulation, la défense contre les incendies est un paramètre essentiel à prendre en compte. Au vu de ce qui est ressorti sur le secteur Bouillouses-Camporells, différentes orientations semblent être à privilégier :

- Limiter** au maximum la circulation motorisée (pistes et hors-pistes), et ce surtout dans les zones à risque.
- Faciliter** le travail des services de secours contre les incendies.

Pour cela, différents leviers sont envisageables, en accord avec le PDPFCI des Pyrénées Orientales:

- Une réglementation et un contrôle très stricts de la circulation motorisée sur les zones à risque élevé.
- Mise en place de travaux et d'aménagements facilitant l'intervention des services de secours.
- Une sensibilisation auprès des usagers sur cette thématique.

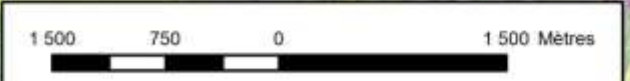
Secteur Bouillouses-Camporells Défense des Forêts Contre les Incendies



Légende

- Points d'eau DFCI
 - Tronçons en mauvais état
 - Pistes avec indication DFCI
 - Limites du secteur Bouillouses-Camporells
 - Autres pistes du territoire
 - Voirie desservant les pistes
- | |
|----------------------------------------------------|
| ■ Risque faible |
| ■ Risque moyen |
| ■ Risque élevé |

Sources: Scan 25 IGN, ONF, DDTM (2010). PNRPC



ENVIRONNEMENT, FAUNE ET FLORE

Zonage avifaune

Notions mises en avant :

La circulation d'engins motorisés dans les espaces naturels implique la traversée d'habitats naturels d'espèces animales. Cette pratique peut avoir un impact important sur ces habitats et animaux, et cela notamment en fonction de la période de l'année où la gêne a lieu (période d'hibernation, de ponte, de chant...). Sur le secteur Bouillouses-Camporells, il est intéressant de s'attarder sur les possibles effets de la circulation sur les espèces avifaunes, et en particulier sur le grand tétras.

Le grand tétras est l'une des espèces emblématiques des Pyrénées Catalanes, que l'on retrouve principalement dans les forêts d'altitude. On dénombre un total de 3500 à 5000 adultes sur le massif des Pyrénées, soit 90% de la population nationale. Le Capcir est par ailleurs l'un des principaux foyers de l'espèce. Il s'agit d'un grand galliforme vivant la journée dans les hautes herbes et les buissons, et retrouvant les hauteurs des branches d'arbres la nuit tombée. Le tétras a une forte faculté d'adaptation aux variations climatiques, importantes dans cette région, mais reste touché par les activités humaines. Ainsi, le nombre de grands tétras est en régression depuis plusieurs décennies, ce qui a engendré la mise en place d'une politique protectrice à leur égard. Le Parc Naturel Régional a par ailleurs mis en place avec des partenaires un Plan de Sauvegarde visant à la préservation de l'espèce. D'un point de vue juridique, la chasse au tétras est interdite sur l'ensemble des forêts domaniales du département. Concernant les forêts communales, cette pratique doit être intégrée au plan de chasse validé par l'ONF. Par ailleurs, à l'échelle nationale, le tétras est considéré comme une espèce vulnérable, en déclin et dont la conservation mérite une attention particulière (CMAP).

Il est également intéressant de prendre en compte, sur le secteur, la présence de rapaces (Vautour royal, vautour percnoptère, gypaète...). Souvent considérées comme nuisibles, ces espèces font partie de la biodiversité des Pyrénées et sont également impactées par l'activité des hommes. Ces rapaces font d'ailleurs l'objet d'études et de sensibilisations de la part du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes.

Description (Mode opératoire et informations contenues) :

La carte ci-jointe représente un zonage des espèces avifaunes sur le territoire, croisé avec les pistes. La zone de présence du grand tétras (toutes périodes confondues) y est représentée, ainsi que la zone de sensibilité des rapaces, c'est-à-dire les zones à enjeux, où l'action humaine peut engendrer une gêne – voire un déplacement- des espèces.

Afin d'établir une meilleure analyse des effets du passage de véhicules motorisés sur les espèces avifaunes, ce travail cartographique a été complété par des entretiens auprès d'agents de l'ONF et de l'ONCFS et de chasseurs de l'AICA Capcir. Des éléments sur l'impact de la circulation sur les espèces avifaunes ont également été apportés par le Groupe Ornithologique du Roussillon.

Analyse des données :

Dans un premier temps, nous pouvons remarquer que les zones de présence du tétras - et la zone de sensibilité des rapaces – sont très souvent traversées par des pistes. Si la circulation est interdite sur la plupart de celles-ci, ce n'est cependant pas le cas partout, notamment à Formiguères et dans la Vallée du Galbe où l'on retrouve un bon nombre de pistes ouvertes à la circulation sur ces zones avifaunes. C'est d'ailleurs sur le territoire de Formiguères où le tétras est le plus sensible, il est observé effectivement un nombre plus important de zone de champs et de couve.

La présence de pistes, en plus d'engendrer une fragmentation de l'habitat des espèces, augmente la fréquentation des espaces naturels de manière générale. Cette fréquentation impacte négativement le grand tétras, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elle engendre une dégradation des habitats naturels de l'espèce, de par la pollution mais aussi par la pratique du hors-piste, notamment piéton (cueillette, escalade). Cette dégradation peut engendrer notamment une perte de ressources alimentaires et de couverts protecteurs.

Ensuite, le dérangement produit par les véhicules entraîne le déplacement de l'espèce. Ce déplacement est particulièrement problématique durant la période hivernale, car les galliformes, fuyant vers le fond de vallée, ne peuvent pas remonter vers leurs habitats. C'est d'ailleurs durant cette période que les tétras sont le plus vulnérables, car leur alimentation est constituée uniquement d'aiguilles de pins et ne leur apporte pas les vitamines nécessaires pour résister à une telle perturbation. De même, le déplacement du tétras durant la période de reproduction (Mai-Juillet) est particulièrement nocif pour l'espèce. Concernant les rapaces, la circulation dans un périmètre de 800 mètres autour de l'aire de présence et sur les pistes situées directement au-dessus de cette aire entraîne la migration de l'espèce.

Les pistes constituent pour les espèces avifaunes un lieu sec, où ils se posent pour sécher après averse et pluie. Ici encore, la circulation – motorisée ou non – représente une gêne.

Ces différents problèmes concernent, sur le secteur Bouillouses-Camporells, l'ensemble des pistes traversant des zones de présence avifaune et où la circulation motorisée est présente.

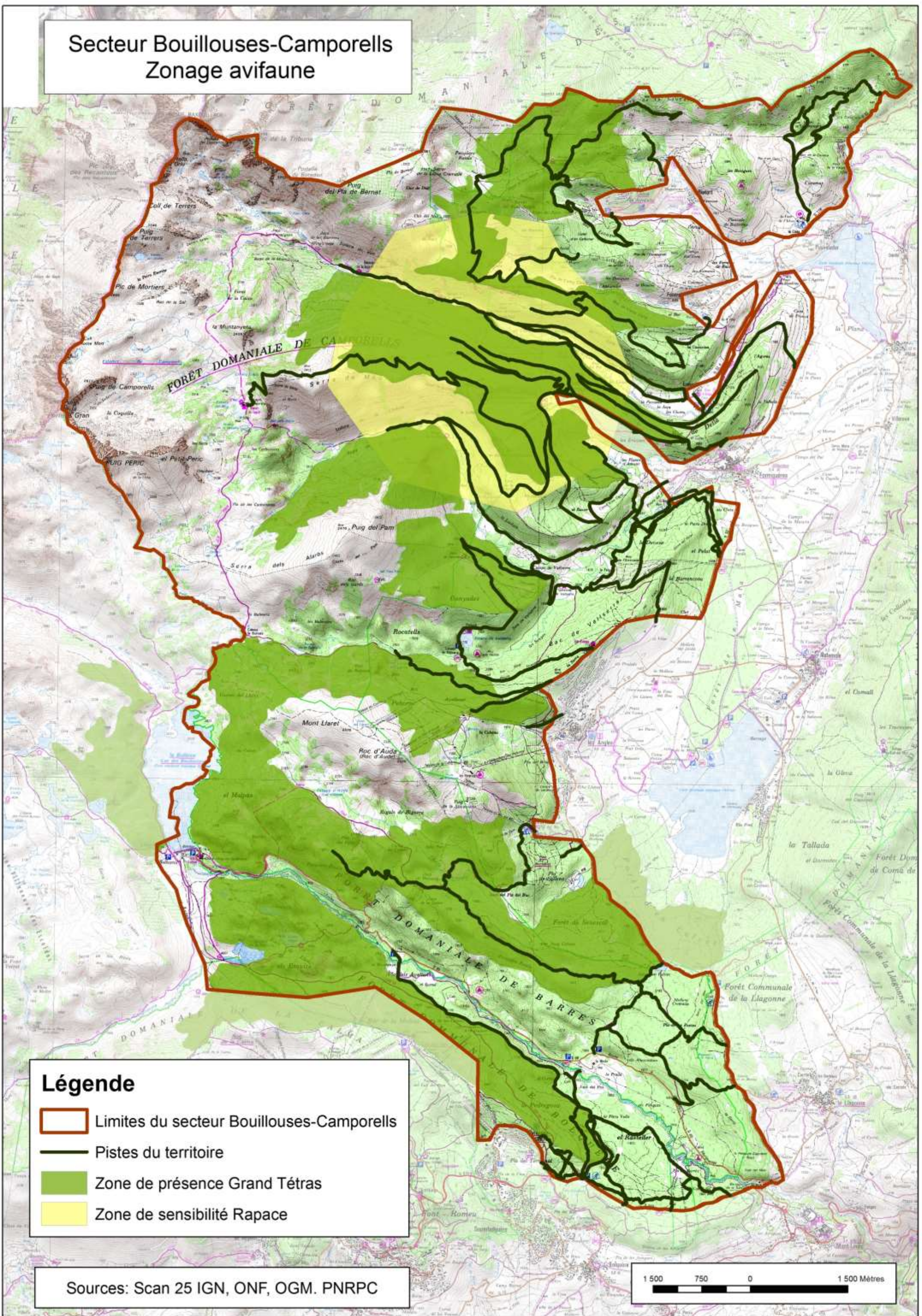
Enfin, il est judicieux de comprendre que la pratique de la chasse y a ici un intérêt à prendre en compte : Bien que celle-ci soit une source de nuisance pour les espèces avifaunes, elle permet la régulation du gibier, première menace des grands tétras.

Enjeux pour le plan de circulation :





La circulation motorisée a un impact réel et nocif sur les espèces avifaunes, et en particulier sur le grand tétras. Le futur plan de gestion de la circulation doit se saisir de cette problématique, en assurant une protection à ces espèces.

Une réglementation spécifique aux zones de présences, limitant au maximum les gênes liées à la circulation selon les périodes de vulnérabilité (hivernale et pontes) des espèces semble une source de réflexion intéressante. Aussi, un contrôle soutenu sur ces zones et une sensibilisation semblent être également des pistes à étudier.

Secteur Bouillouses-Camporells Zonage avifaune



Légende

-  Limites du secteur Bouillouses-Camporells
-  Pistes du territoire
-  Zone de présence Grand Tétràs
-  Zone de sensibilité Rapace

Sources: Scan 25 IGN, ONF, OGM. PNRPC



ENVIRONNEMENT, FAUNE ET FLORE

Flore et zones humides

Notions mises en avant :

Les Pyrénées Catalanes sont un territoire caractérisé par la richesse de son milieu naturel. Par cette expression, sont compris la diversité de sa végétation, forêts et flore patrimoniale, ainsi que ses ressources en eau, à travers ses cours d'eau et ses zones humides.

En termes de flore patrimoniale, le Parc Naturel Régional est un territoire exceptionnel où l'on retrouve près de 1000 espèces végétales remarquables dont certaines spécifiques aux Pyrénées. Cette diversité s'explique principalement par la variété des climats sur le territoire. Le massif du Carlit, de par sa localisation et son relief, accueille ainsi un vaste panel de flore patrimoniale dans ses différents étages de végétation. La protection de ces espèces remarquables est ainsi un enjeu essentiel, certaines de celles-ci étant rares ou menacées, et nécessitant un milieu spécifique pour survivre. Les communes du Parc se sont engagées, à travers la Charte validée en 2014, à agir notamment à la préservation des espèces patrimoniales propres aux Pyrénées Catalanes.

Les zones humides sont également des milieux caractéristiques des Pyrénées Catalanes et participant à la riche biodiversité de celles-ci. Une zone humide consiste en un terrain ou une superficie où la présence d'eau y est permanente. Cela concerne ainsi principalement les tourbières et les marais. Ces zones humides regorgent d'intérêts notamment par le fait qu'elles abritent une faune et une flore bien spécifiques. Ces milieux sont néanmoins particulièrement fragiles et on dénombre la disparition de plus de la moitié de la superficie des zones humides à l'échelle nationale sur les 50 dernières années. Ici aussi, le Parc et ses communes se sont engagés, dans la nouvelle charte, à agir pour protéger les zones humides et les ressources en eau.

Enfin, il est nécessaire de rappeler que le secteur Bouillouses-Camporells est inclus dans le site Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos, où la préservation des habitats et espèces naturels est un enjeu prioritaire.

Description (Mode opératoire et informations contenues) :

Sur cette carte a été représentée la localisation des espèces végétales patrimoniales présentes sur le secteur Bouillouses-Camporells. Celles-ci ont été relevées sur plusieurs années et recensées dans la base de données du PNR (2009). Cette carte indique également la superficie boisée ainsi que les différents cours d'eau et zones humides du secteur. Ces informations sont également issues de la base de données du PNR.

Le réseau de pistes a été également ajouté sur cette représentation. Ainsi, la superposition permet d'informer les pistes pénétrant ou longeant des espaces sensibles pour la flore ou pour les zones humides. Ainsi, cette carte permet de définir, pour cette thématique, les zones à enjeux où la circulation motorisée peut influencer le milieu.

Analyse des données :

Une première observation de cette carte permet de définir les pistes où le possible passage d'engins motorisés peut impacter directement la flore et les zones humides.

Concernant la flore patrimoniale, il est possible de remarquer une forte concentration d'espèces le long de pistes, et ce en particulier sur la route des Lupins (Bolquère), les pistes de Vallsera (Les Angles) ainsi que sur les pistes de la Vallée de la Lladure et de la Vallée du Galbe. Ces espèces, fragiles et sensibles à l'environnement dans lequel elles se trouvent, sont facilement impactées par la présence humaine, surtout en bordure de piste : modification du milieu, pratique du hors-pistes écrasant les espèces ou dégradant le sol, flux piétons, incendies...

Sur certaines de ces pistes (Vallée du Galbe, pistes de la Vallsera), la circulation y est autorisée, il s'agit d'ailleurs de lieux à vocation touristique, engendrant une fréquentation plus soutenue, et donc plus menacés.

Le problème est similaire en ce qui concerne les zones humides et les cours d'eau. La présence de zones humides à proximité des pistes est à noter sur l'ensemble du secteur d'études, mais plus précisément au niveau de la Vallée du Galbe et de la Lladure, où la circulation y est autorisée. Comme il a été expliqué précédemment, les zones humides sont des milieux très sensibles où l'on retrouve beaucoup de vie, les pratiques motorisées engendrent ainsi une gêne et représentent un danger pour la pérennité des espèces florales et animales de ces vallées. Les autres zones humides du territoire sont situées à proximité de pistes fermées à la circulation, où la fréquentation est faible.

La présence de zones humides implique un autre élément à prendre en compte : les aménagements sur les pistes, tels que les ravines ou les noues entraînent le risque de drainer les zones humides. Ainsi, même si il n'y a pas de circulation sur les pistes, la modification du milieu menace ces repères de biodiversité.

Les pistes longent également des cours d'eau (Bassin versant de l'Aude), toujours principalement dans la Vallée du Galbe et de la Lladure. En bord de cours d'eau, la circulation motorisée peut notamment entraîner une accélération de l'érosion des sols, et une modification de la constitution du milieu (sédimentation et colmatage du cours d'eau), impactant la faune et flore y résidant.

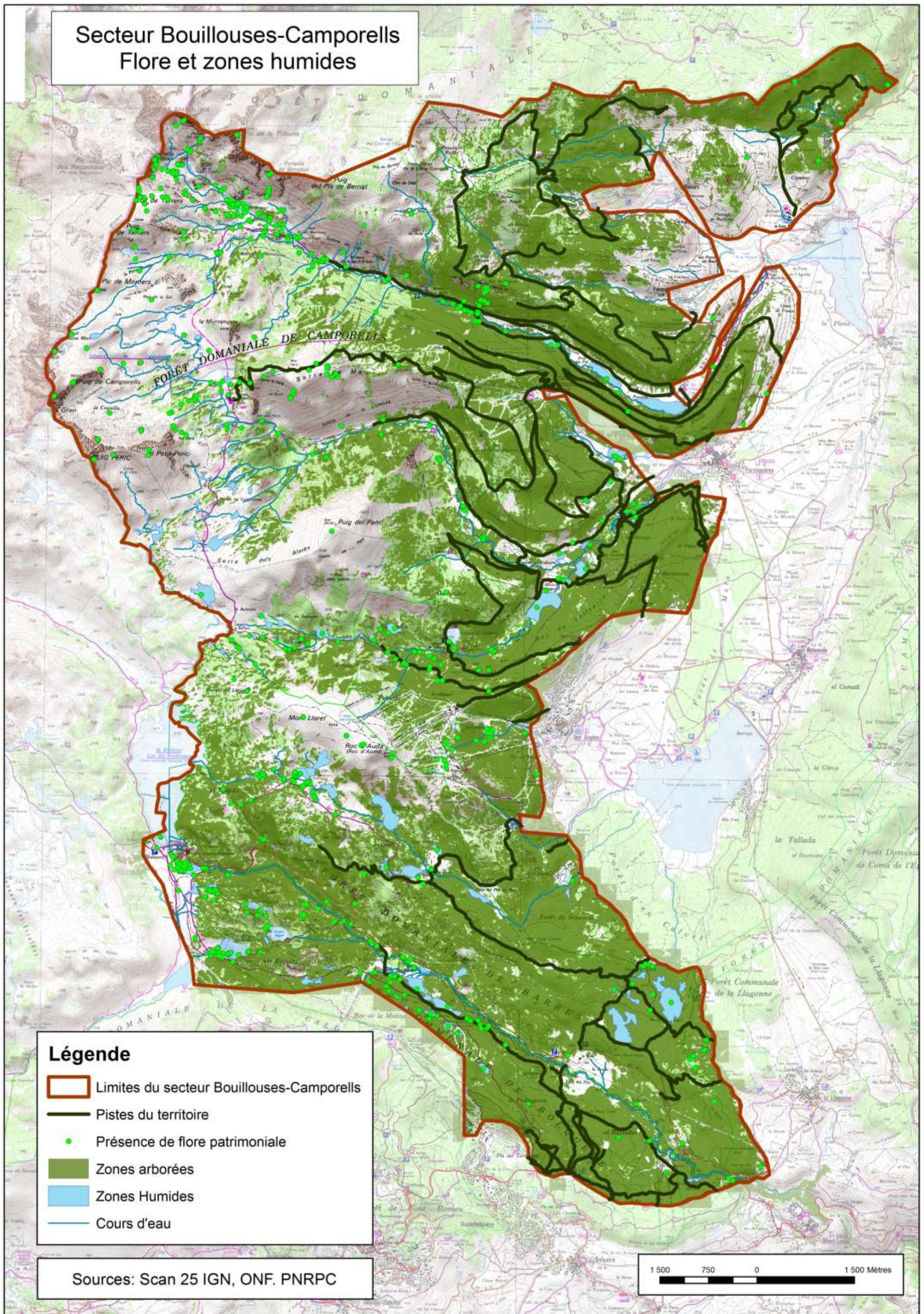
Ces différents éléments mettent en avant la fragilité et la vulnérabilité des espaces précédemment cités face aux pratiques motorisées existantes.

Enjeux pour le plan de circulation :







La présence d'une flore patrimoniale et de zones humides sur le secteur d'étude est un paramètre important à prendre en compte dans la réalisation d'un plan de gestion de la circulation. Participant à la renommée des Pyrénées Catalanes, il est d'un intérêt majeur de prendre en considération leur survie comme un objectif majeur, la protection de ces milieux pouvant être un levier justifiant une réglementation spécifique.

Dans les possibles futurs aménagements et travaux du plan de circulation, il est important de veiller à assurer la pérennité de ces espèces et milieux : Pas de construction ou agrandissement de pistes en bordure de zones humides, pas d'empiètement sur la flore... Assurer une sensibilisation semble également judicieux.

Secteur Bouillouses-Camporells Flore et zones humides



Légende

-  Limites du secteur Bouillouses-Camporells
-  Pistes du territoire
-  Présence de flore patrimoniale
-  Zones arborées
-  Zones Humides
-  Cours d'eau

Sources: Scan 25 IGN, ONF, PNRPC

1 500 750 0 1 500 Mètres

PRATIQUES SUR LES PISTES

Fréquentation des pistes

Notions mises en avant :

Sur le territoire d'étude, la fréquentation des pistes forestières par les engins motorisés diffère d'une piste à l'autre, entraînant une différence dans la prise en compte de la circulation et de ses impacts sur les espaces naturels.

L'intérêt qu'offre une piste pour l'utilisateur (accès à des lieux remarquables, gain de temps, tranquillité...), l'état de la voie ou encore son accessibilité sont autant de paramètres expliquant l'emprunt plus ou moins important d'une piste.

Lors d'une étude sur la circulation motorisée dans les espaces naturels, la connaissance des pistes les plus fréquentées est une donnée majeure. Celle-ci permet d'appréhender les zones d'un secteur où les pratiques et les flux d'engins à moteur ont potentiellement un impact plus marqué sur son environnement.

Description (Mode opératoire et informations contenues) :

Sur ce secteur d'étude, il n'est pas possible de déterminer avec précision et de manière quantitative les flux de véhicules motorisés empruntant les pistes forestières. Ainsi, les pistes les plus fréquentées ont été définies lors de la phase de concertation auprès des acteurs du territoire, et plus précisément lors d'entretiens et de travaux sur carte avec les élus ou employés communaux, ainsi qu'avec les agents de l'ONF.

La carte ci-jointe met ainsi en avant les pistes les plus fréquentées sur l'ensemble du secteur Bouillouses-Camporells. Bien qu'aucun élément quantitatif ne puisse y être apporté, elles constituent les pistes où la circulation motorisée y est la plus présente.

Analyse des données :

Cette carte nous permet d'observer quatre parties de secteur, constituées d'une piste ou d'un réseau de pistes, où il est remarqué une circulation plus importante que sur le reste des pistes :

- Les pistes de la forêt domaniale de Barrès, reliant le lac du Calvet au Bernardi.
- Le réseau de pistes reliant les Angles à Formiguères, et passant par les ruines du village de Vallserra, aux portes de la Lladure.
- La piste de la vallée du Galbe sur la commune de Formiguères.
- La piste de Fontrabiose, dans une moindre mesure.

Ces pistes nécessitent une attention particulière. Il est intéressant dans un premier temps de remarquer qu'il s'agit de pistes qui, pour la plupart, pénètrent en profondeur dans le massif. Les pratiques motorisées en espace naturel ne se réalisent pas uniquement en bordure de voirie, les pistes les plus empruntées le sont pour accéder dans le massif montagneux.

Si la fréquentation de ces pistes est importante, il est possible d'en appréhender l'impact à partir des différents éléments de diagnostic ressortis dans les fiches précédentes.

Ainsi, les pistes fréquentées sont généralement dans un état d'usage classé « bon » ou « moyen ». On ne relève que deux emplacements (la fin de piste menant sur la forêt domaniale de Barrès et un tronçon dans la vallée de la Lladure), où le passage de véhicule est difficile.

Ces pistes traversent pour la plupart les zones de présence du grand tétras et la zone de sensibilité des rapaces. Il s'agit ici d'un réel problème car, comme il a été vu précédemment, la circulation répétée d'engins motorisés perturbe grandement ces espèces.

Le problème est similaire en ce qui concerne la flore et les zones humides. Le zonage précédent montre que ces pistes traversent et longent des zones humides et des repères de flore patrimoniale. Cela est particulièrement le cas dans le secteur de Vallserra et de la vallée du Galbe. La circulation dans ces secteurs peut donc ici être particulièrement problématique.

Enfin, certaines de ces pistes traversent ou longent des secteurs à risque d'incendies élevé. Il s'agit des pistes de Vallserra, de la vallée de la Lladure et de Fontrabiose. La circulation motorisée augmentant ces risques, une fréquentation n'est pas une pratique souhaitable à ces endroits.

Enjeux pour le plan de circulation :

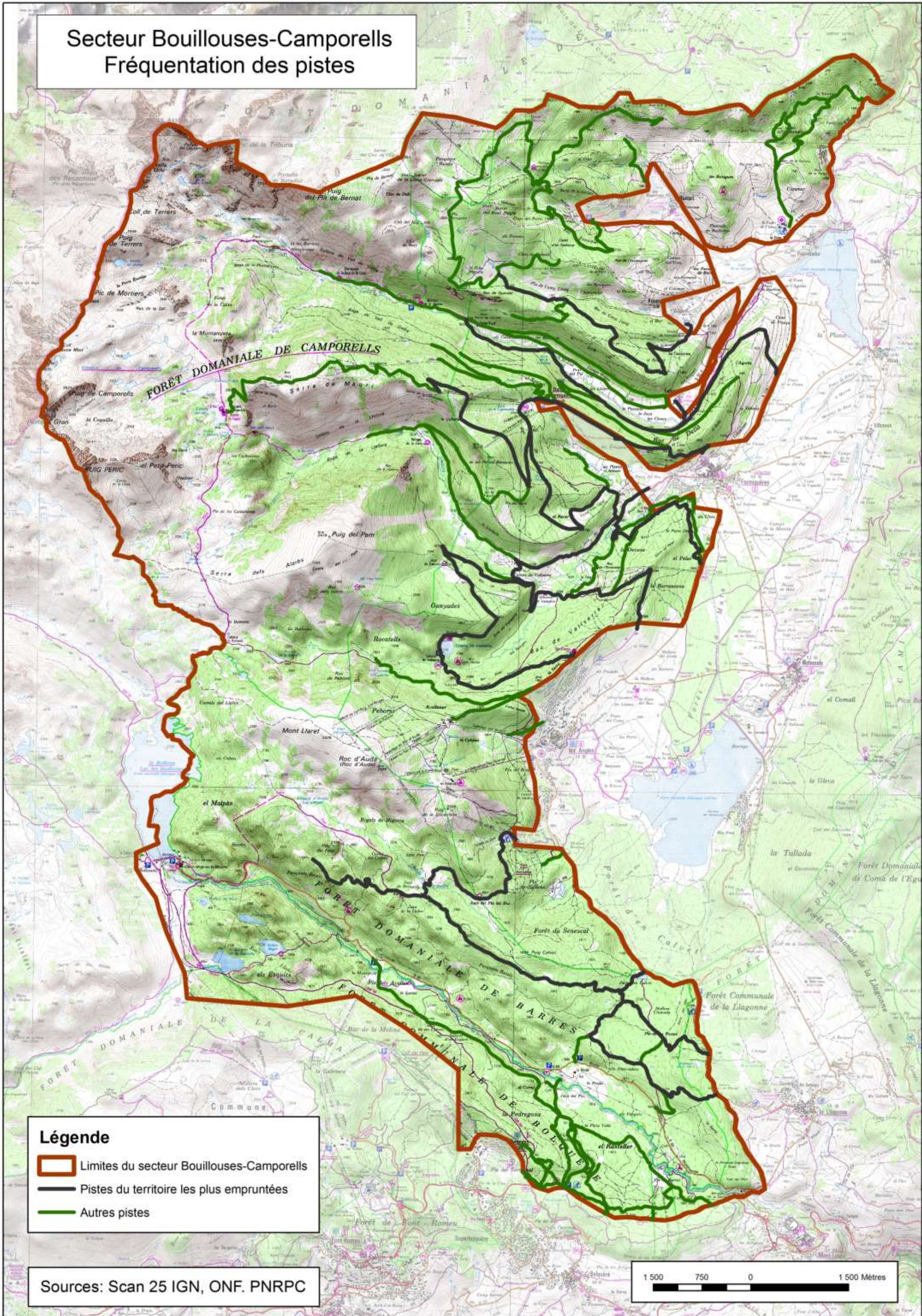
La connaissance des pistes les plus empruntées sur le secteur d'étude est une donnée importante, ces pistes étant celles où une action peut avoir le plus d'impact.

En fonction de la nature et de l'utilisation de ces pistes, des préconisations du futur plan de gestion de la circulation peuvent être de deux types :




- Assurer un bon état de la piste pour permettre une circulation en sécurité des véhicules et des usagers.
- Mettre en place une réglementation plus restrictive sur ces pistes, dans le but de protéger le milieu et les espèces y résidant.

Secteur Bouillouses-Camporells

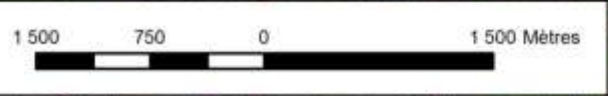
Fréquentation des pistes



Légende

-  Limites du secteur Bouillouses-Camporells
-  Pistes du territoire les plus empruntées
-  Autres pistes

Sources: Scan 25 IGN, ONF. PNRPC



PRATIQUES SUR LES PISTES

Recensement des principaux usages des pistes

Notions mises en avant :

De par les caractéristiques du milieu, les dynamiques et les installations existantes, chaque forêt est susceptible de devenir des lieux attractifs pour différentes raisons et, par conséquent, pour un public varié aux attentes différentes. Les pistes forestières peuvent ainsi être considérées comme des voies permettant une circulation et un accès aux nombreuses fonctionnalités de la forêt.

Ces raisons d'emprunts peuvent être d'ordre professionnel (gestion de la forêt, exploitation, élevage, agriculture), tout comme pour le tourisme, la pratique de la chasse et la pêche...

Les gestionnaires des forêts essaient notamment de définir ces pratiques par notamment la mise en place de réglementation particulière ou la distribution de dérogation autorisant la circulation d'une catégorie d'usagers.

Les différents usages qui ont lieu dans une forêt peuvent engendrer également des conflits. Dans le cas du secteur Bouillouses-Camporells, deux types de conflits peuvent être susceptibles d'être présents sur le territoire :

- Les conflits entre usagers, dus notamment à une cohabitation impossible des pratiques (gêne provoquée par l'une sur l'autre, etc...), ou à un trop grand nombre d'usagers sur les pistes.
- Des conflits entre usagers et le milieu environnant (gestionnaire) dû à une pratique inadaptée au territoire. Il peut s'agir ici de dégradation de la forêt et de la nature ou d'un non-respect de la réglementation existante.

S'assurer de la compatibilité entre la forêt et les pratiques sur celle-ci ressort de la compétence du gestionnaire, et cela en appréhendant et en empêchant en amont l'apparition de conflits d'usage.

Description (Mode opératoire et informations contenues) :

La carte ci-contre a été réalisée à partir d'informations reçues lors de la phase de concertation avec les différents acteurs locaux.

Celle-ci met en avant les principaux motifs de fréquentation des pistes du secteur Bouillouses-Camporells. Pour la lecture et l'analyse de cette carte, il est important de comprendre que cette carte représente les principaux usages sur chaque piste, et non tous les usages par pistes. Ainsi, certaines pistes sont empruntées pour des motifs « secondaires » (ou occasionnel), mais cette carte ne recense que les motifs dominants sur les pistes. Quand plusieurs motifs d'emprunts d'une piste ressortent, ceux-ci sont superposés sur la carte.

Sur la carte, ceux-ci ont été divisés en 4 catégories :

- **Loisirs non motorisés** : Ski de fond, randonnée, VTT... Correspondent aux pratiques « douces » sur les pistes, dans le cadre du loisir et d'une activité sportive.
- **Accès aux loisirs en véhicule motorisé** : Correspond à l'emprunt des pistes pour accéder au sentier de randonnée, au lieu de loisir, aux sites d'escalade...
- **Pratique de la chasse** (en véhicule à moteur).
- **Activité socio-professionnelle** : Comprend toutes les pratiques liées aux activités professionnelles : exploitation de la forêt, gestion des refuges, entretien des stations, agriculture et élevage...

Sur cette carte ont été également représentées les structures d'accueil de public (refuge, restaurant, base de loisirs...).

Analyse des données :

Un premier regard sur la carte nous montre que bon nombre de pistes sont empruntées pour deux –voire trois – motifs principaux. Cependant, la faible fréquentation de la majorité de ces pistes rend ce partage non conflictuel.

Cependant, certaines cohabitations d'usages sont difficiles, notamment entre les randonneurs et les conducteurs sur les pistes de Formiguères (La Lladure), et sur les pistes des Angles (Pla del Mir et Balcere). Il est ainsi judicieux de se demander la légitimité des pratiques motorisées dans le cadre du loisir sur une piste quand celle-ci est également utilisée par des piétons ou des cyclistes.

Aussi, la circulation d'engins motorisés dans le cadre des loisirs sur les pistes utiles à l'activité socio-économique du secteur peut rapidement s'avérer être une gêne. Cela peut notamment être le cas au niveau de Vallserra.

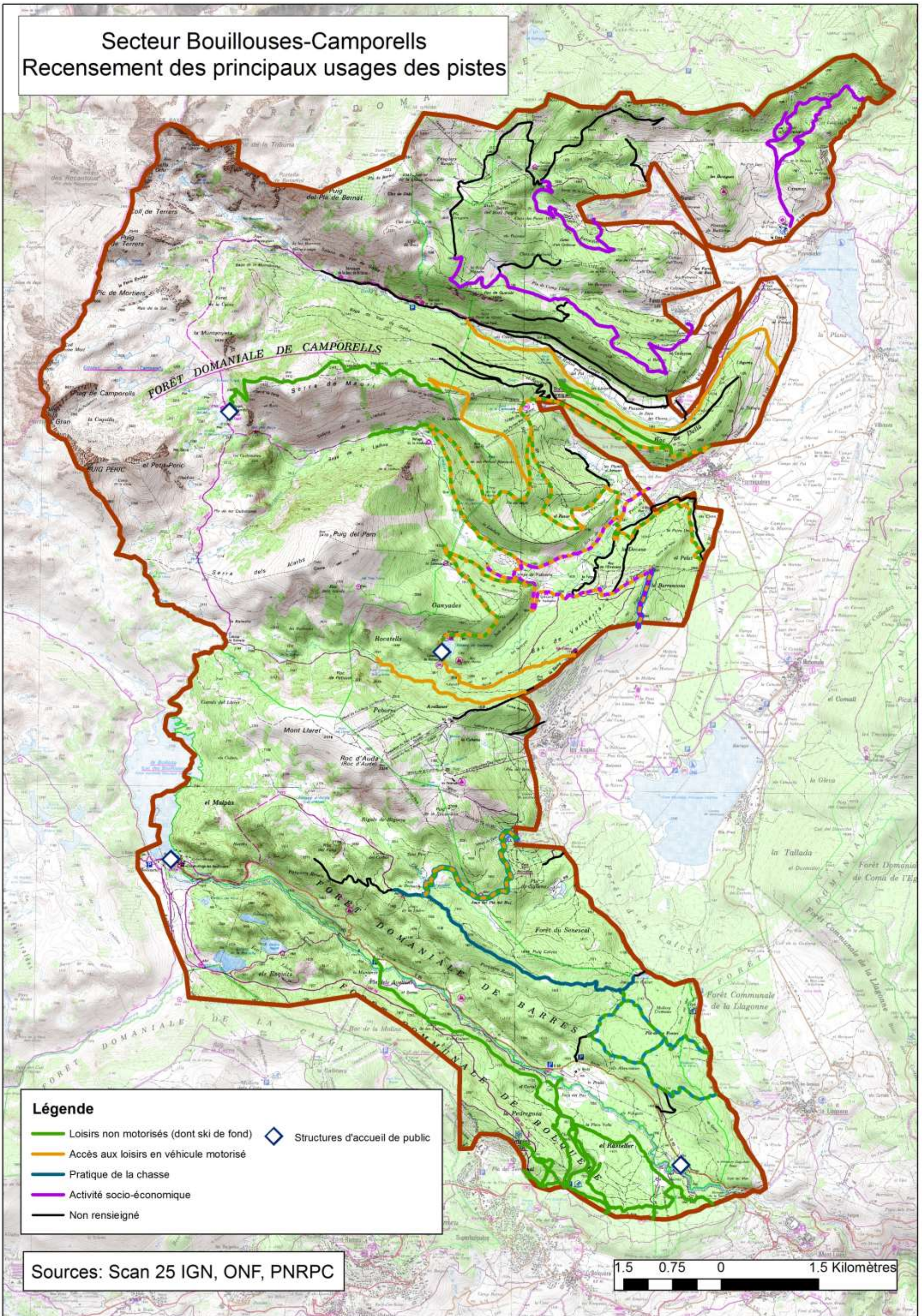
Enjeux pour le plan de circulation :

Le futur plan de gestion doit prendre en compte les secteurs où les conflits d'usages sont susceptibles d'exister, c'est-à-dire les pistes qui sont le plus fréquentées, et pour des motifs différents. Ainsi, il est important de proposer un partage intelligent des pistes pouvant répondre aux différentes attentes des usagers, et de limiter (ou supprimer) les pratiques incompatibles.

Aussi, sur le territoire du PNR où la nature et les paysages sont une des principales raisons de fréquentation du massif, il est important de privilégier les modes de déplacement doux, tout en assurant un accueil et un accès au massif pour le public.

Secteur Bouillouses-Camporells

Recensement des principaux usages des pistes



Eléments complémentaires à l'analyse

Le travail de diagnostic sur la circulation motorisée dans les espaces naturels du secteur, et plus particulièrement la phase de concertation auprès des acteurs locaux, a permis d'une part de mettre en lumière des caractéristiques propres à chaque commune, quant aux pratiques sur les pistes, aux conséquences de celles-ci et à l'appropriation de cette thématique par la municipalité.

Le secteur Bouillouses-Camporells, comme il l'a été précédemment présenté, est un territoire à l'environnement et aux pratiques variées. Cette diversité nécessite, en plus de l'étude du secteur dans son ensemble, une prise en compte des enjeux à une échelle locale, afin d'élaborer un plan de gestion de circulation répondant au mieux aux problématiques du territoire.

De plus, il est ressorti durant la phase de concertations, différentes réflexions sur certains aspects inhérents à la thématique de la circulation en milieu naturel: les pratiques et les conflits existants, le rôle des autorités locales, l'impact et le prix de travaux, etc...

Ces éléments récurrents ne sont pas cartographiés, mais participent tout de même à la définition des objectifs du futur plan de gestion de la circulation dans le secteur Bouillouses-Camporells.

La circulation à l'échelle communale

Dans cette partie sont repris des éléments observés et discutés lors des entretiens auprès des élus et agents communaux. Ayant eu lieu après la première phase d'enquête qui a eu lieu sur les pistes, ces derniers ont été réalisés à partir d'un questionnaire transmis aux mairies en amont, et d'un travail sur carte.

Ici sont donc présentées des « cartes d'identités », résumant les principales informations et pratiques de la circulation sur pistes pour chacune des 6 communes du territoire.

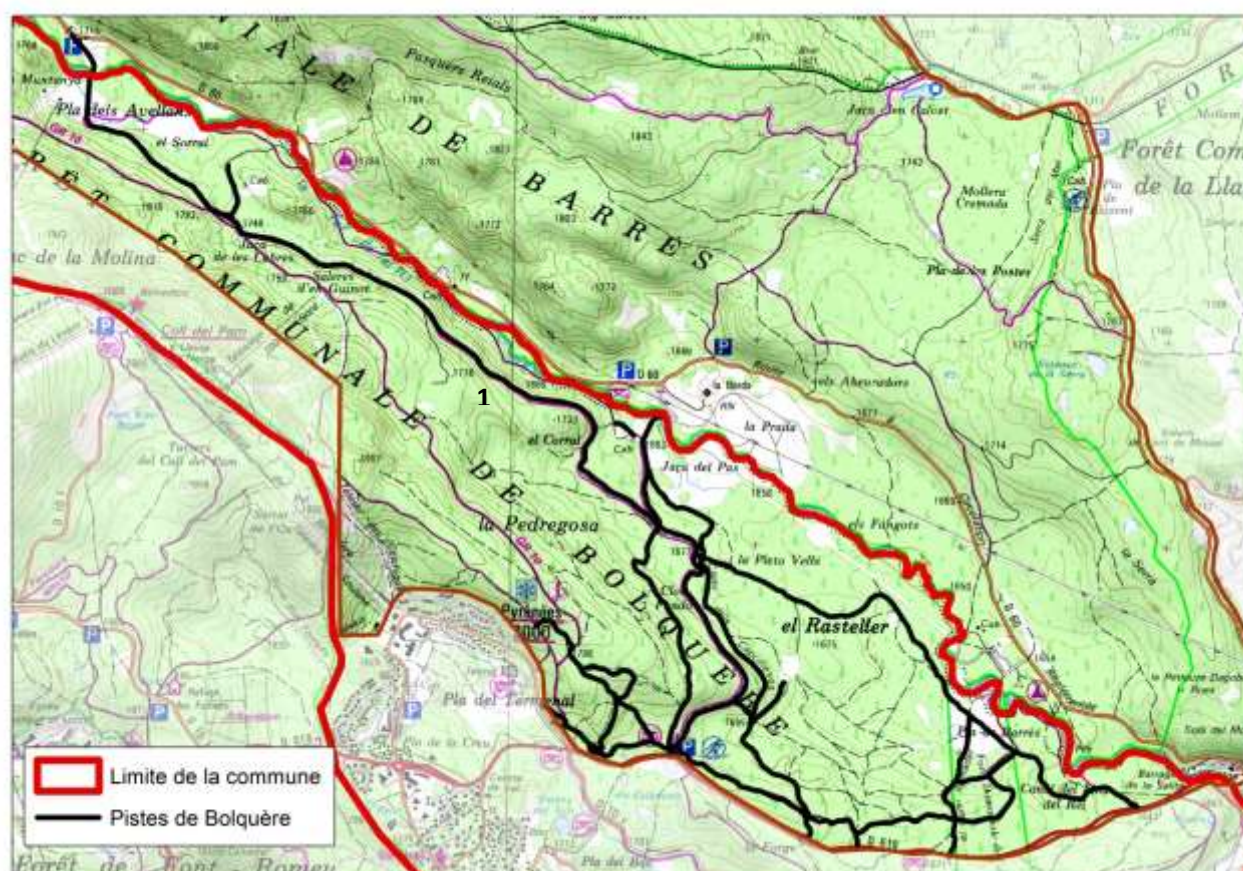
Bolquère

Toutes les pistes du territoire d'étude se trouvant sur la commune de Bolquère sont situées dans la forêt communale.

Ces pistes forment un réseau où la circulation motorisée y est interdite. Cette interdiction est matérialisée à chaque entrée de piste par des panneaux B7b (excepté à un emplacement, au niveau du grand Termanal), et des barrières. Des autorisations de circulations sont délivrées par la mairie pour la route des Lupins (1), celles-ci concernent un total d'une cinquantaine de véhicules. Il s'agit principalement de chasseurs, d'exploitants de bois et d'agriculteurs. La réglementation est mise en place depuis plusieurs années, et est particulièrement bien respectée. De manière générale, il n'y a pas d'infractions constatées sur les pistes. Il est cependant possible que des usagers ne respectent pas l'interdiction de circulation sur la route des Lupins, celle-ci étant la plus grande, la mieux entretenue des pistes et reliant la D618 à la D60, mais ici non plus, rien n'a été constaté. De même, la pratique de loisirs motorisés (quad et moto) n'a pas été relevée sur les pistes. Il en est de même pour les accidents, ou plaintes remontées auprès de la mairie.

De manière générale, la circulation est délicate sur le réseau au vu de l'état des pistes. Celles-ci étant fermées, cela ne pose problème que pour les pistes DFCI qui nécessitent d'être facilement praticables.

En période hivernale, ces pistes sont utilisées pour la pratique du ski de fond.



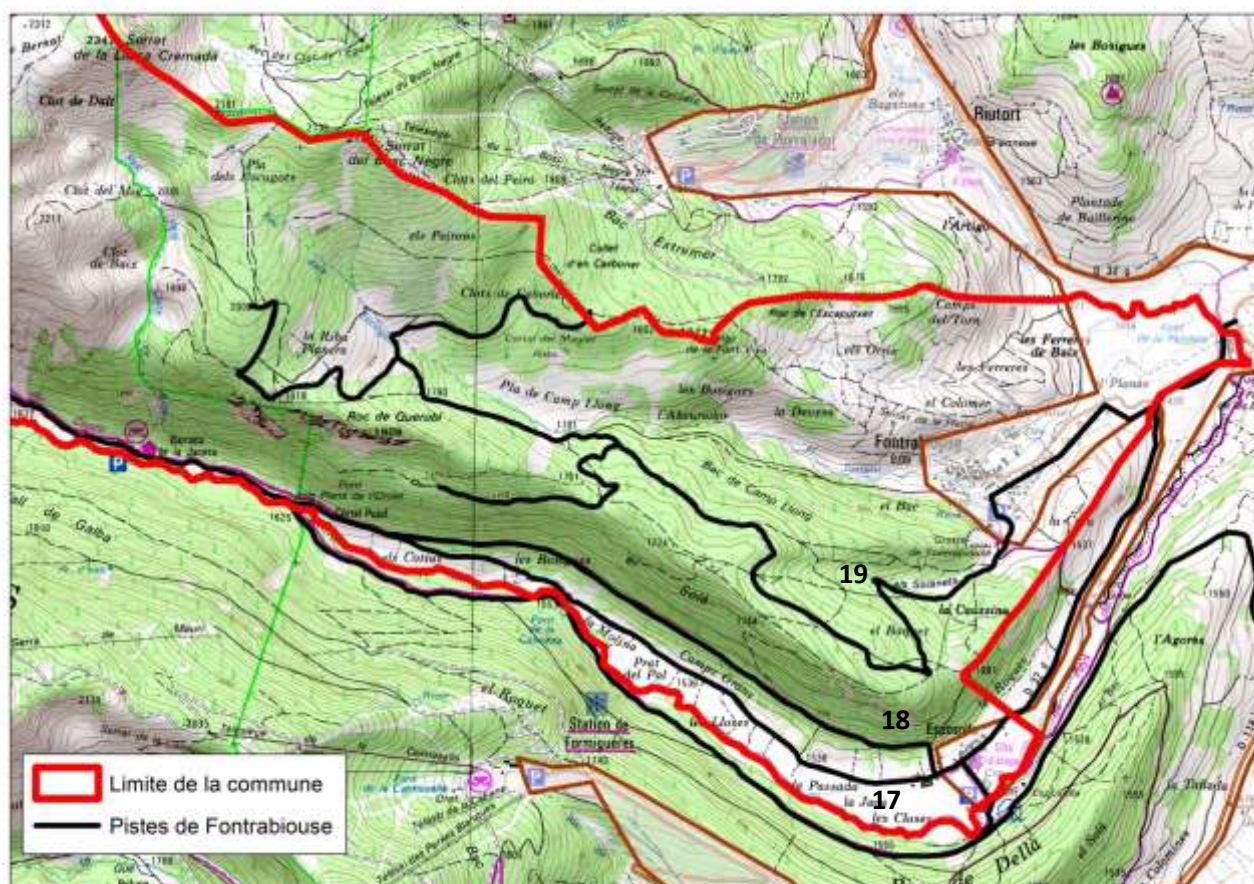
Fontrabieuse-Espousouille

Deux secteurs différents sont à noter sur la commune de Fontrabieuse-Espousouille :

- Tout d'abord, la piste de Fontrabieuse (19), partant du bourg (Grotte de Fontrabieuse), et se dirigeant vers la forêt domaniale des Camporells. Il s'agit d'une piste qui est ouverte à la circulation de tout véhicule, mais est utilisée principalement pour la coupe du bois, et l'accès à un point de captage d'eau. L'état de la piste se dégrade au fur et à mesure que l'on pénètre dans le massif, ce qui peut se révéler problématique, même si le point de captage d'eau n'est pas très éloigné de l'entrée de pistes, tout comme les secteurs de coupes de bois. L'accès y est tout de même fermé pendant un temps lors de la période hivernale à l'aide d'une barrière.
- Les pistes sur Espousouille pénétrant dans la vallée du Galbe. Si cette vallée est particulièrement fréquentée, ce n'est pas le cas des deux pistes, les véhicules motorisés préférant circuler sur la piste de l'autre côté du Galbe accessible par Espousouille, sur le territoire de Formiguères et accédant à l'entrée de la forêt domaniale des Camporells. La circulation sur ce domaine y est interdite, et une aire de stationnement (parking, tables de pique-nique...) y a été récemment installée dans le cadre de l'inscription au classement « Forêt d'Exception » des Camporells. Concernant les deux pistes du Galbe sur le territoire de Fontrabieuse-Espousouille, la circulation est interdite sur la piste dite « Chemin du Galbe » (17), cela est matérialisé par un panneau B1 en entrée de piste (Sens interdit). La fermeture de cette piste semble judicieuse au vu de son état et de l'existence de la piste en bon état de l'autre côté du Galbe. Il s'agit d'ailleurs d'une volonté de ne permettre l'accès que par un seul chemin. Juridiquement, l'accès à la vallée du Galbe est possible via la route forestière (18), située juste à côté de la Chemin du Galbe. Cependant, l'accès à cette piste est très compliqué, en particulier pour les véhicules de tourisme car son entrée est dans un état particulièrement dégradé. Ces deux pistes font également l'objet d'un arrêté municipal empêchant la circulation sur celles-ci durant la période hivernale.

Toutes ces pistes font partie du réseau DFCI du territoire, y assurer un accès facile est ici important. Si les pistes sont globalement praticables, certains tronçons (entrée de la piste nord d'Espousouille) peuvent poser problème pour la circulation des véhicules des services de secours.

D'une manière générale, il n'est pas relevé de problèmes particuliers en termes de circulations dans les espaces naturels sur le territoire de la commune. Principalement, la circulation ne s'effectue que sur un tronçon, adapté à accueillir des véhicules.



Formiguères

Le périmètre communal de Formiguères comprend un réseau relativement complexe de pistes forestières interconnectées, reliées notamment aux pistes de Fontrabouise et des Angles, et accédant au domaine des Camporells. De par les caractéristiques de son territoire et sa position dans le secteur, il s'agit de la commune où l'on retrouve le plus de pistes régulièrement empruntées par des véhicules à moteur.

L'étude de la circulation sur Formiguères est particulièrement intéressante, car le réseau comprend de nombreuses pistes s'avancant loin dans les massifs et dans les espaces naturels.

Ce domaine draine effectivement un grand nombre de visiteurs en période estivale. En hiver, certaines de ces pistes (notamment la route forestière (14), longeant le massif et reliant la station au village) sont utilisées pour la pratique du ski de fond. La pratique de la chasse est également présente sur le territoire. Ainsi, on retrouve des pistes particulièrement utilisées sur cette commune, et ce pour des motifs divers.

La circulation est autorisée sur l'ensemble du réseau communal, mais est interdite sur les pistes domaniales, sauf ayants-droit. Dans le cadre du programme « Forêt d'exception », l'ONF et la commune de Formiguères réalisent des aménagements « portes d'entrée » aux limites de la forêt domaniale, dans la vallée de la Lladure et à Calmasella (13 & 15).

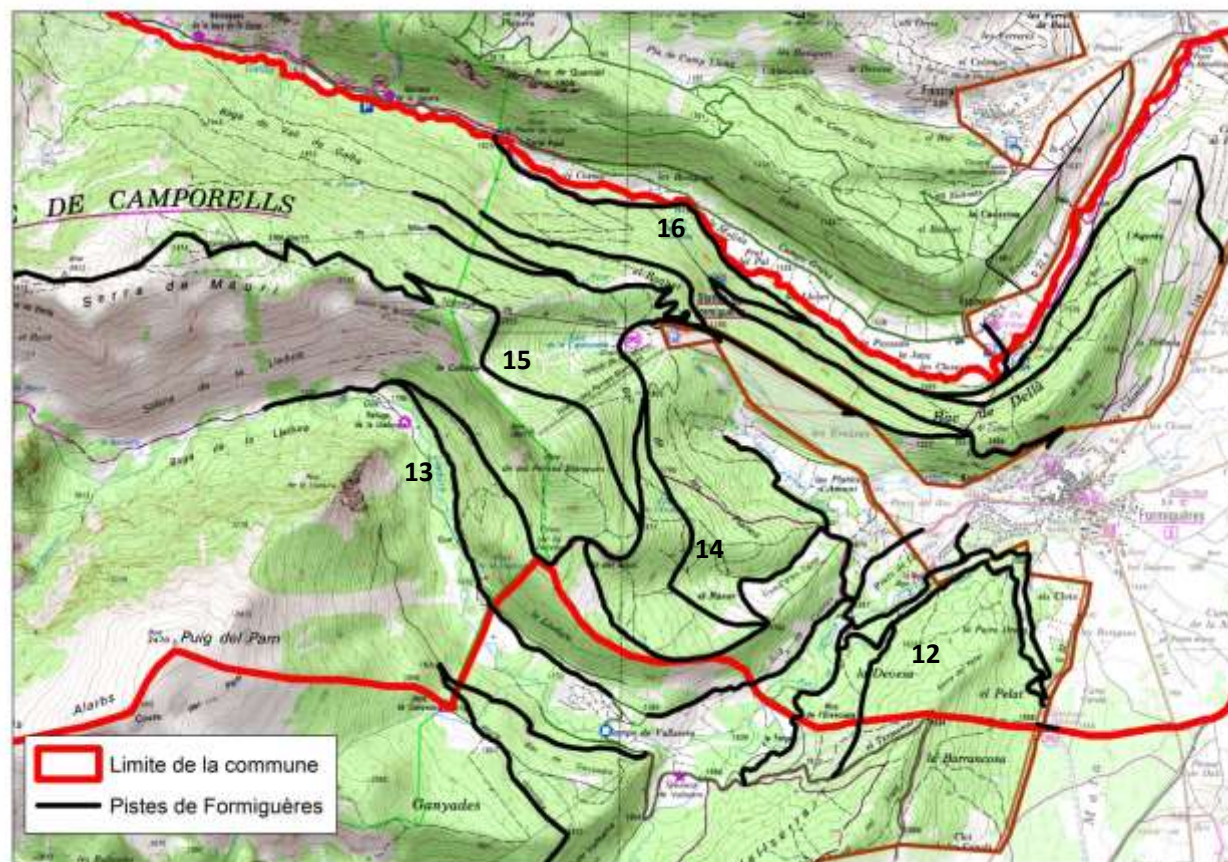
Malgré une interdiction de circuler en forêt domaniale, la circulation sur les pistes montant dans les massifs reste particulièrement soutenue, notamment durant la période estivale, pour l'accès aux départs de randonnées. Cela est particulièrement le cas sur la piste de la Calmasella (15) accédant aux Camporells, qui est empruntée, selon l'ONF, par 80% des 40 000 visiteurs annuels du domaine. Une pratique importante représente forcément non seulement une gêne pour les randonneurs et les cyclistes empruntant ces pistes, mais dégrade le paysage, la flore et perturbe la faune locale. La commune a déjà essayé de répondre à ce problème en proposant une alternative par les remontées mécaniques mais cela n'est pas une solution viable en l'état actuel. La piste pénétrant dans la Vallée du Galbe est également l'une des plus utilisées (16).

Les véhicules circulent également sur la route forestière de Formiguères (14), mais cela n'est pas réellement problématique en période estivale car cette piste ne se prolonge pas dans le massif, est en bon état et a été conçue pour cela. Cependant, en période hivernale, la pratique du ski de fond sur cette piste (ainsi que sur d'autres pistes communales) est gênée par le passage de véhicules motorisés (nivelage et tracé des parcours).

La volonté de préserver les paysages et le patrimoine naturel local amène à la réflexion sur une nouvelle réglementation sur ces pistes. Un premier travail de réflexion avait été réalisé avec la municipalité des Angles afin d'étudier une possible réglementation sur les pistes menant au village abandonné de Vallserra (12), où la circulation est fréquente (les pistes desservent notamment des terrains privés).

Concernant l'état des pistes, plusieurs tronçons sont évalués comme mauvais sur les pistes communales. Si ceux-ci sont situés en majorité sur des pistes non empruntées par les véhicules motorisés, ce n'est pas forcément le cas sur les pistes menant à Vallserra (12). Il s'agit ici d'une zone à risque, tant pour ces raisons que celles présentées précédemment.

De manière générale, les différents zonages présentés précédemment révèlent une incompatibilité entre les caractéristiques du territoire et la circulation sur les pistes forestières de celui-ci (défense contre les incendies, présence de faune et de flore...).



La Llagonne

Les pistes de la Llagonne situées sur le secteur Bouillouses-Camporells appartiennent à la forêt domaniale de Barrès, à l'exception des deux entrées de pistes au niveau du Col del Mell (5) et du Carratera des Caballs (4). Ces pistes sont donc gérées par l'ONF et interdites à la circulation, cette interdiction étant matérialisée par des panneaux B7b ou B0 ainsi que des barrières ou des passages canadiens à chaque limite domaniale.

Concernant les entrées de pistes, des aires de stationnement existent au niveau du lac de Calvet et du Col del Mell, qui sont deux lieux fréquentés. Dans le cas du Col del Mell, il s'agit néanmoins d'un aménagement informel. L'absence d'aire de stationnement au niveau du Carratera des Caballs incitent les voitures à circuler jusqu'à la barrière, où les voitures se garent en bordure de pistes. Cependant, ce morceau de piste n'est que peu emprunté.

Ce réseau de pistes est utilisé pour deux usages principaux :

- La pratique de la chasse sur les pistes domaniales (les chasseurs possédant ainsi des ayants-droit).
- La pratique du ski de fond sur l'ensemble des pistes durant la période hivernale (l'entretien et le tracé est à la charge de la Communauté de Communes).

D'une manière générale, il n'y a pas de problèmes particuliers ni de conflits en rapport avec la circulation motorisée sur les pistes forestières de la Llagonne, si ce n'est un non-respect de l'interdiction de circulation sur la piste partant du lac de Calvet et menant au Bernardi (6), où des véhicules (des 4x4) empruntent cette piste. Outre cela, la réglementation est respectée sur l'ensemble du réseau.

L'état du réseau de pistes sur La Llagonne est globalement correct, si ce n'est les tronçons d'entrées par la D60 (2 & 3) où l'état n'est pas adapté à une circulation en sécurité de véhicules.



Les Angles

L'ensemble des pistes forestières situées sur la commune des Angles se trouve sur la forêt communale des Angles. Seule la piste démarrant du Pla del Mir (7) passe en forêt domaniale de Barrès à hauteur du Pla del Bouc.

Les pistes communales des Angles sont dans leur intégralité ouvertes à la circulation motorisée pour tout véhicule, à l'exception de la piste goudronnée menant au lac de Balcere (10), dont l'emprunt par des véhicules de transports en commun n'est pas possible.

En termes de fréquentations, certaines pistes sont fortement empruntées sur la commune :

-La piste du Pla del Mir menant jusqu'au Pla del Bouc (7) puis s'enfonçant dans la forêt domaniale de Barrès. Malgré la présence d'un important parking au niveau du Pla del Mir, la piste est utilisée par les touristes jusqu'à l'entrée en forêt domaniale, et par les chasseurs jusqu'au-delà.

-La piste goudronnée menant au lac de Balcere (10), facilement accessible et attractif pour la pratique de la pêche et de l'escalade. Un aménagement au niveau du lac est destiné à accueillir du monde et à permettre le stationnement des véhicules.

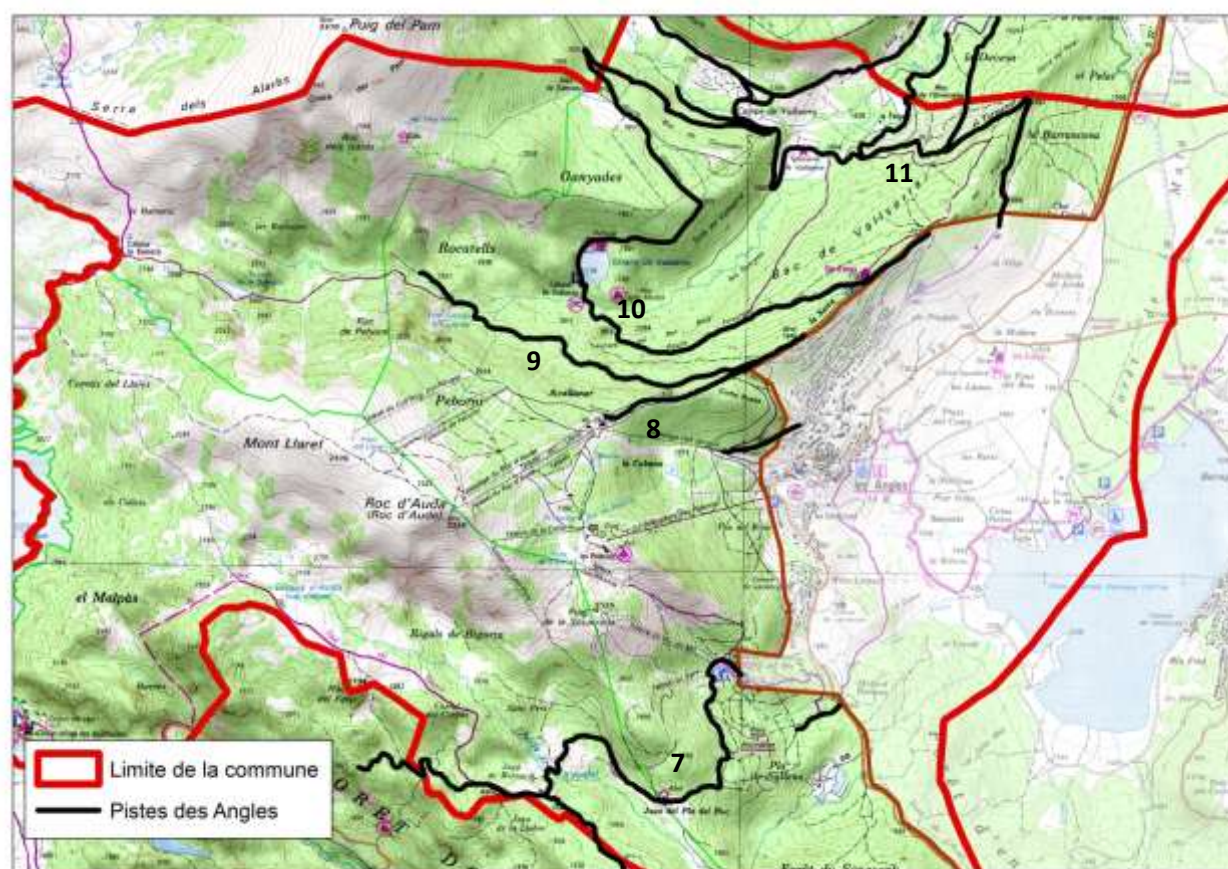
-Le réseau de pistes accédant aux ruines de Vallsera (10 & 11) et reliant Les Angles à Formiguères. Outre l'intérêt touristique que représentent ces pistes, celles-ci desservent des parcelles privées, l'accès des propriétaires doit y être toujours assuré.

-Dans une moindre mesure, la piste de la Balmette (9) est également fréquentée, principalement par des locaux dans le cadre de loisirs (randonnée, cueillette de champignons...).

La circulation dans le Bac de Vallsera (11) et au niveau de la piste du Pla del Mir (7) semble problématique pour plusieurs raisons : pénétration importante dans les espaces naturels, pistes en mauvais état...

En période estivale, il est remarqué la présence de motos sur les pistes. Cette pratique, bien qu'autorisée en l'état actuel des choses, ne semble pas compatible avec l'activité touristique et la préservation de la montagne.

Cependant, de manière générale, il ne semble pas nécessaire de repenser toute l'organisation des pistes sur le territoire. L'enjeu auquel doit répondre le territoire des Angles est d'assurer un partage intelligent des pistes entre les différents usages.



Puyvalador-Rieutort

Le territoire de Puyvalador-Rieutort est composé de deux pistes principales. L'une est située à l'Ouest du territoire communal et traverse la station de sports d'hiver, tandis que l'autre est située à l'Est.

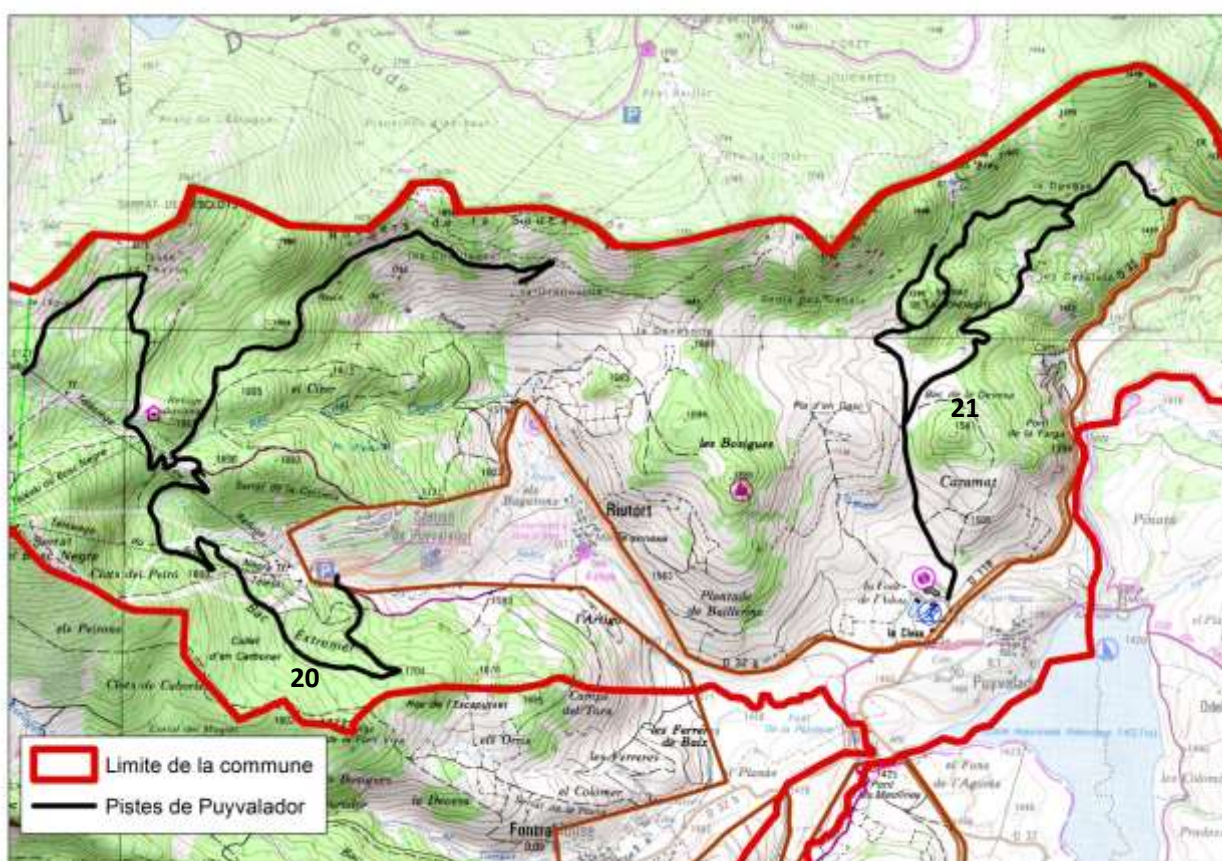
De manière générale, les pistes forestières ne sont que très peu utilisées par des engins à moteur sur Puyvalador-Rieutort. Ainsi, la mise en place d'une réglementation particulière (ouverture ou fermeture d'une piste, arrêté municipal...) n'a jamais été mise à l'étude. Cela est notamment dû au fait qu'aucune plainte ou critique n'a été formulée auprès de la municipalité.

Ainsi, l'ensemble de ces pistes est ouvert à la circulation toute l'année. Cependant, elles ne sont pas praticables (ni empruntées) en hiver.

La pratique des quads ou des motos n'est pas non plus une pratique répandue sur ces pistes.

Quelques informations sur les deux principales pistes :

- Concernant la piste ouest (20): Cette piste mène à une retenue d'eau. Elle est principalement utilisée par les services de la station de ski (entretien et travaux), mais aussi par les chercheurs de champignons et les randonneurs, souvent à pied. Le mauvais état de certains passages pousse la mairie à envisager de réaliser des travaux d'améliorations de la piste jusqu'à la retenue d'eau. Cependant, sa faible fréquentation et le peu d'intérêt qu'elle représente pour les touristes ne font pas d'elle une priorité.
- Concernant la piste est (21): Cette piste fait partie du réseau DFCI du secteur Bouillouses-Camporells. Elle a été partiellement réhabilitée il y a quelques années. Cette piste n'est que très peu utilisée, principalement pour la coupe du bois, qui concerne une dizaine de personnes circulant en 4x4 sur la commune. Cette piste comporte des passages en mauvais état où la circulation y est très difficile. Cependant des travaux de réhabilitation ne sont pas prévus, vu le peu d'intérêt que représente ce petit réseau.



Principes récurrents sur la circulation en espace naturel

Ici sont repris succinctement quelques éléments, réflexions, constatations ou principes liés aux pratiques motorisées qui sont remontés à plusieurs reprises lors de la phase de concertation et susceptible de guider la définition des orientations du plan de gestion de circulation sur le secteur Bouillouses-Camporells.

- De manière générale, il est important de mettre en avant que le secteur Bouillouses-Camporells **n'est pas un territoire où il y a de grands problèmes** récurrents aux pratiques motorisées. Les flux de véhicules restent raisonnables, et il n'y a que peu d'infractions aux réglementations qui sont relevées par les autorités compétentes. De même, la pratique du hors-piste n'est pas une pratique relevée sur le territoire.
Par ailleurs, l'expansion du quad et des motocross, redoutée au début des années 2000, n'a pas eu lieu sur le territoire et leur présence sur les pistes est anecdotique.
- Cependant, la circulation motorisée en espace naturel est **considérée comme une thématique à enjeux** par les différents acteurs rencontrés, que ce soit élus locaux, responsables d'offices ou d'associations. Tous ont conscience de la richesse que représente le patrimoine naturel et de l'importance d'une pratique raisonnée sur les pistes que ce soit dans un souci de préservation du milieu, d'accueil du public ou de pérennité des activités.
- Sur l'ensemble du territoire, il est relevé une **incohérence dans les installations** indiquant les réglementations en vigueur. Cela est notamment le cas pour les panneaux B0 utilisés pour indiquer une interdiction d'accès aux véhicules à moteur, alors qu'il signifie une interdiction à tout type de véhicule. Aussi, la matérialisation d'interdiction à l'aide d'une barrière diffère d'une commune à l'autre. Une harmonisation des installations sur l'ensemble du massif est jugée judicieuse par les mairies afin d'apporter une cohérence auprès des usagers.
- Malgré cela, il est ressorti lors des entretiens que les quelques fraudes (bien que peu nombreuses) ne sont pas issues d'une incompréhension ou une méconnaissance des réglementations de la part notamment de touristes. En effet, les **infractions sont commises par des locaux**, en connaissance de cause, ne possédant pas de dérogation pour circuler sur les pistes. Les contrôles permettent parfois de les verbaliser, mais ceux-ci restent trop peu nombreux, faute de moyens humains et financiers.
- Sur l'ensemble du territoire, **le stationnement des véhicules reste un problème**. Une fois engagés sur les pistes, les engins stationnent soit sur la piste (ce qui peut représenter une gêne, car les pistes sont souvent étroites et le croisement de véhicules y est compliqué), soit en hors-piste, ce qui détériore la nature.
- La majorité des acteurs rencontrés s'accordent sur le **rôle primordial de la communication et de la sensibilisation** auprès des usagers. Celles-ci doivent pouvoir informer ces derniers sur la réglementation existante, mais aussi avoir un rôle pédagogique et informatif, expliquant les raisons de la mise en place d'une réglementation spécifique en présentant les spécificités du territoire (protection des espèces, activités humaines...).
- Il n'est pas forcément judicieux d'effectuer des travaux de réhabilitation sur les pistes en mauvais état. En effet, **le mauvais état de certaines pistes peut être considéré comme une chose positive** puisqu'il constitue un « frein » naturel à l'emprunt des pistes par les conducteurs. Améliorer l'état des pistes aurait donc pour conséquence de générer de nouveaux flux sur les pistes, là où ce n'est pas souhaité.
- Enfin, des six communes du territoire, il est ressorti globalement la volonté de continuer à **assurer l'accueil de public et de préserver les usages** sur les pistes qui ne représentent pas de conflits (que ce soit entre usagers ou avec le milieu). Selon les différentes entités, cela passe principalement **par un partage raisonné des pistes** entre les différents usagers.

Définition des enjeux du secteur

L'analyse du territoire, des pistes et des usages qui en sont fait permet de mettre en avant les conflits d'usages, les dysfonctionnements et les pratiques inappropriées qui ont lieu sur le secteur Bouillouses-Camporells, mais également les caractéristiques du milieu à prendre en considération lors d'actions ou d'aménagements sur celui-ci.

Le plan de gestion de la circulation motorisée dans les espaces naturels sur le secteur Bouillouses-Camporells doit ainsi prendre en compte ces différents éléments pour définir les enjeux qui ressortent sur le territoire, et qui guideront les préconisations du plan. Ces enjeux correspondent aux grands objectifs auxquels devra répondre ce plan de gestion.

Ainsi, les actions proposées sur le secteur Bouillouses-Camporells devront suivre les **quatre principes** suivants ayant en commun l'objectif d'assurer une meilleure gestion de ce massif :

Apporter une cohérence dans la réglementation et les aménagements à l'échelle du secteur

Sur l'ensemble des 6 communes du secteur, la réglementation appliquée aux pistes et la matérialisation de celle-ci diffèrent d'un lieu à l'autre. Cela est similaire au niveau des entrées de pistes où les aménagements ne semblent pas respecter une trame commune, et ne bénéficient pas constamment d'une visibilité auprès des usagers.

En accord avec les objectifs du Parc Naturel, une harmonisation des aménagements et de la politique mise en place sur les pistes semble alors nécessaire. Celle-ci doit avoir pour objectif une homogénéité et une meilleure clarté des pratiques autorisées sur les pistes pour les différents usagers.

Cette cohérence sur l'ensemble du secteur est ainsi l'une des finalités visées par le futur plan de gestion, pouvant être atteinte en répondant donc à différents sous-objectifs:

- Une logique et une unité dans la réglementation appliquée aux pistes, au regard de leur gestion.
- Des entrées de pistes adaptées à l'accueil de véhicules et aux pratiques sur celles-ci.
- Un respect du statut des pistes de la part des usagers.

Assurer la sécurité du territoire et des usagers des pistes

L'étude du secteur Bouillouses-Camporells a révélé des zones d'insécurité sur les pistes. Celles-ci sont dues notamment à un mauvais état des pistes où l'emprunt par des véhicules, que ce soit pour le loisir ou pour les activités socio-professionnelles, peut s'avérer dangereux. Le risque d'accident ou de détérioration des véhicules y est présent sur les tronçons jugés en mauvais état. Cette problématique peut être abordée selon deux points de vues: la source du danger provient de la dégradation des pistes (ornières, trous,...) ou le danger est issu d'une pratique à risque de conducteurs sur des pistes où la circulation en véhicule n'est pas souhaitable.

Dans le premier cas, si l'ouverture de la piste est légitime (forte fréquentation, intérêt économique ou accès DFCI), des travaux de réhabilitation permettant le passage en sécurité de gabarits des véhicules empruntant cette piste doivent être alors réalisés.

Concernant le second, s'il n'est pas identifié une réelle légitimité à l'emprunt de la piste, alors la fermeture de celle-ci doit être envisagée, afin d'éviter les possibles risques d'accident.

Cet objectif prend également en considération les pistes indiquées DFCI et les risques d'incendies. Bien que ce secteur ne soit pas considéré parmi les plus vulnérables à la propagation de feux de forêts, il reste un enjeu important dans le plan de circulation. Les types d'actions envisageables dans le plan de gestion de la circulation auront pour but de :

- Permettre aux services de secours contre les incendies d'intervenir sur le secteur, en assurant une circulation aisée et sûre sur l'ensemble des pistes indiquées DFCI.
- Restreindre au maximum la présence d'engins motorisés sur les zones à fort risque d'incendies, ceux-ci pouvant être déclencheurs de début d'incendies.

Préserver le milieu naturel et les espèces le composant

Le secteur Bouillouses-Camporells représente de forts enjeux de biodiversité, de par la richesse de son milieu et des paysages qu'il offre, mais également par la vulnérabilité des espèces face aux activités humaines.

De nombreuses pistes, dont celles les plus fréquentées, traversent des zones de présences d'espèces avifaunes et des zones humides. Ces éléments sont les composantes d'un milieu fragile impacté par la circulation d'engins. De plus, la présence de véhicule, se déplaçant ou en stationnement, dégrade le paysage.

Le Parc Naturel Régional s'engageant à agir pour limiter l'impact des activités humaines sur leur environnement, et pour permettre une cohabitation des espèces, l'enjeu est ici d'agir afin de modifier les pratiques actuelles incompatibles avec la pérennité du milieu.

Ainsi, toutes les propositions d'actions du plan de circulation du secteur et les travaux qui y seront réalisés doivent permettre de limiter au maximum l'empreinte des pratiques motorisées sur les pistes des Bouillouses-Camporells. Pour cela, les préconisations doivent être ciblées sur les pistes qui sont les plus empruntées, mais aussi sur celles traversant les zones les plus sensibles.

Pour répondre à cet enjeu, quelques grands principes doivent être respectés dans le futur plan de circulation, à savoir :

- Restreindre au mieux la pénétration dans les massifs.
- Eviter les pratiques détériorant le plus significativement le milieu (pistes à forte fréquentation dans les zones de présences avifaunes, ...)
- Porter à connaissance des usagers de la route (locaux ou de passage) les différentes caractéristiques du milieu et la plus-value que celles-ci apportent pour le territoire.

Permettre une utilisation raisonnée des pistes et une cohabitation des usages

Même si les pistes sont de manière générale peu fréquentées sur l'ensemble du secteur Bouillouses-Camporells, une fréquentation importante de véhicule est relevée sur certaines d'entre-elles (voir fiche « Fréquentation des Pistes »). Cette fréquentation peut avoir un impact négatif, et ce sous plusieurs aspects, et ces pistes correspondent à celles où une action peut avoir le plus d'impact sur les usagers et sur les pratiques sur le massif.

Le but du Parc étant toujours d'assurer une pratique cohérente sur les pistes et compatible avec les spécificités du territoire, mais également de permettre aux usagers de pouvoir circuler sur les pistes quand cela est indispensable pour eux, le futur plan de circulation des Bouillouses-Camporells aura pour but de répondre à leurs aspirations :

- Restreindre l'emprunt des pistes aux pratiques nécessaires et justifiées.
- Limiter au maximum l'accès aux véhicules quand celui-ci est superflu et dispensable sur les pistes, tout en cherchant des alternatives à la circulation.
- Sur les pistes où la circulation motorisée est indispensable, assurer les bonnes conditions de celle-ci.

Concernant les différents motifs d'utilisation des pistes, le plan de circulation aura également pour objectif d'empêcher les conflits d'usages sur les pistes entre les différentes catégories d'usagers définies.

Pour cela, la volonté sera d'assurer un partage intelligent des pistes entre les différents usagers, en limitant les pratiques incompatibles.

En accord avec les objectifs du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes pour son territoire, il sera privilégié, dans les actions du plan de circulation, les modes de déplacement doux.

Propositions d'orientations pour les actions du Plan

Le Plan de Gestion de la Circulation Motorisée sur les pistes du secteur Bouillouses-Camporells a pour but de répondre aux quatre grands enjeux qui ont été définis dans la partie précédente. Pour cela, un travail en collaboration avec les communes du secteur et l'ONF est nécessaire afin de réaliser des actions concrètes sur les pistes du territoire.

Afin de mieux appréhender les types d'actions et de travaux à entreprendre sur ces pistes et avant de localiser ces derniers, il est nécessaire d'établir les grands objectifs opérationnels du plan de circulation. Pour cela, le diagnostic précédemment exposé ainsi que les enjeux permettent de définir les orientations d'aménagements adaptées aux différentes problématiques qui ont été révélées sur ce dernier.

Cette partie propose ici des orientations d'actions pour le plan de circulation. Au nombre de cinq, chacun de ces points vise à participer à la résorption des problèmes sur les pistes, et définissent les principes d'intervention à l'échelle du secteur Bouillouses-Camporells.

Ainsi, les cinq grands axes d'interventions du plan de circulation sont définis comme suit :

- **Application d'une nouvelle réglementation adaptée et cohérente sur le secteur.**
- **Aménagement et mise en visibilité des entrées de pistes.**
- **Réhabilitation raisonnée des pistes ou tronçons nécessaires.**
- **Sensibilisation auprès des usagers sur les pratiques et les enjeux du territoire.**
- **Mise en avant d'alternatives à la circulation motorisée.**

Remarque :

Ce document a pour but de présenter et de proposer des principes d'actions à l'état brut et à l'échelle du secteur Bouillouses-Camporells. Il ne s'agit pas d'un projet finalisé, mais modifiable et nécessitant des précisions. Si ces propositions sont validées, un travail plus précis piste par piste sera alors à être réalisé.

Les différents aménagements proposés ici ont été réalisés en accord avec le document d'objectifs du site Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos. Cependant, tout aménagement physique ou travaux sur route figurant dans la liste locale des Pyrénées-Orientales et dans la liste nationale de référence Natura 2000 devra faire l'objet à minima d'une évaluation simplifiée d'incidences réalisée par le maître d'ouvrage et, si nécessaire, d'une étude approfondie des incidences¹.

¹ Voir Annexes

Application d'une nouvelle réglementation adaptée et cohérente sur le secteur

Objectifs généraux :

Ici, l'idée générale est d'établir une politique commune en termes de réglementation de la circulation sur les pistes du secteur, et ce pour l'ensemble des six communes.

Ainsi, le principe d'action consiste à modifier les pratiques autorisées sur le massif, en harmonisant les réglementations sur les pistes. Cela a pour but de répondre simultanément à différentes problématiques et enjeux déterminés lors de l'étude en amont, tel que :

- Agir pour la préservation du massif et de ses composantes.
- Assurer une cohérence dans les pratiques sur pistes sur l'ensemble du secteur.
- Limiter les pratiques motorisées superflues.
- Restreindre les risques d'accidents ou de conduites à risque.

Propositions des types d'intervention:

Les objectifs que vise cette prérogative peuvent être atteints à partir d'actions concrètes à mettre en place sur des pistes sélectionnées.

Le plan de circulation ne vise pas à promouvoir les pratiques motorisées dans les espaces naturels, mais à restreindre la circulation motorisée tout en assurant un usage raisonné des pistes et un accueil du public.

Ainsi, cet axe d'intervention se décline sous trois types de propositions :

- Une fermeture simple des pistes où la circulation motorisée pose réellement problème (sécurité, dégradation du milieu, gênes pour les espèces) et n'est pas indispensable.
- Une fermeture partielle, annuelle pendant la période hivernale sur les pistes pénétrant le massif, inadaptées à la circulation en hiver, période où les espèces présentes sont les plus vulnérables.
- Un travail de collaboration déjà existant mais renforcé entre les acteurs (Communes, ONCFS, ONF...), d'une part dans un contrôle strict sur le secteur (communale et domaniale) et d'autre part dans l'attribution des autorisations de circulation exceptionnelles délivrées sur les pistes.

Ciblage et justifications :

Sur le secteur, la circulation motorisée est interdite sur l'ensemble des forêts domaniales et sur la forêt communale de Bolquère. La réflexion sur une nouvelle réglementation ne concerne alors que les pistes des forêts communales de Fontrabiouse-Espousouille, Formiguères, Les Angles et Puyvalador-Rieutort.

La carte ci-jointe est issue d'une étude des caractéristiques de chaque piste à partir des différents zonages réalisés au cours du diagnostic. Celle-ci représente, pour chaque piste où il a été jugé utile, **une proposition de changement** de réglementation ayant pour visée de répondre au mieux aux enjeux présents.

Quelques précisions :

- Dans un souci de sécurité et de préservation de l'espace, il est envisagé de fermer totalement les pistes peu fréquentées, et où la circulation motorisée ne répond pas à une réelle nécessité.
- La rigueur de l'hiver et la pratique du ski de fond, deux éléments incompatibles avec la circulation d'engins sur pistes, ont poussé à proposer la fermeture annuelle de certaines pistes.
- Il est proposé de fermer l'ensemble des pistes de la Vallée de la Lladure menant aux ruines de Vallsera. Un accès y serait cependant toujours possible par la piste représentant l'accès le plus court.
- La présence d'aires de stationnement accessibles en voiture sans avoir à emprunter des pistes forestières (Pla del Mir, Station de Formiguères, Espousouille) a incité la fermeture de pistes desservies par ces aires.
- La distribution d'ayants-droits doit permettre le bon déroulement des activités socio-économiques du territoire.

Éléments complémentaires :

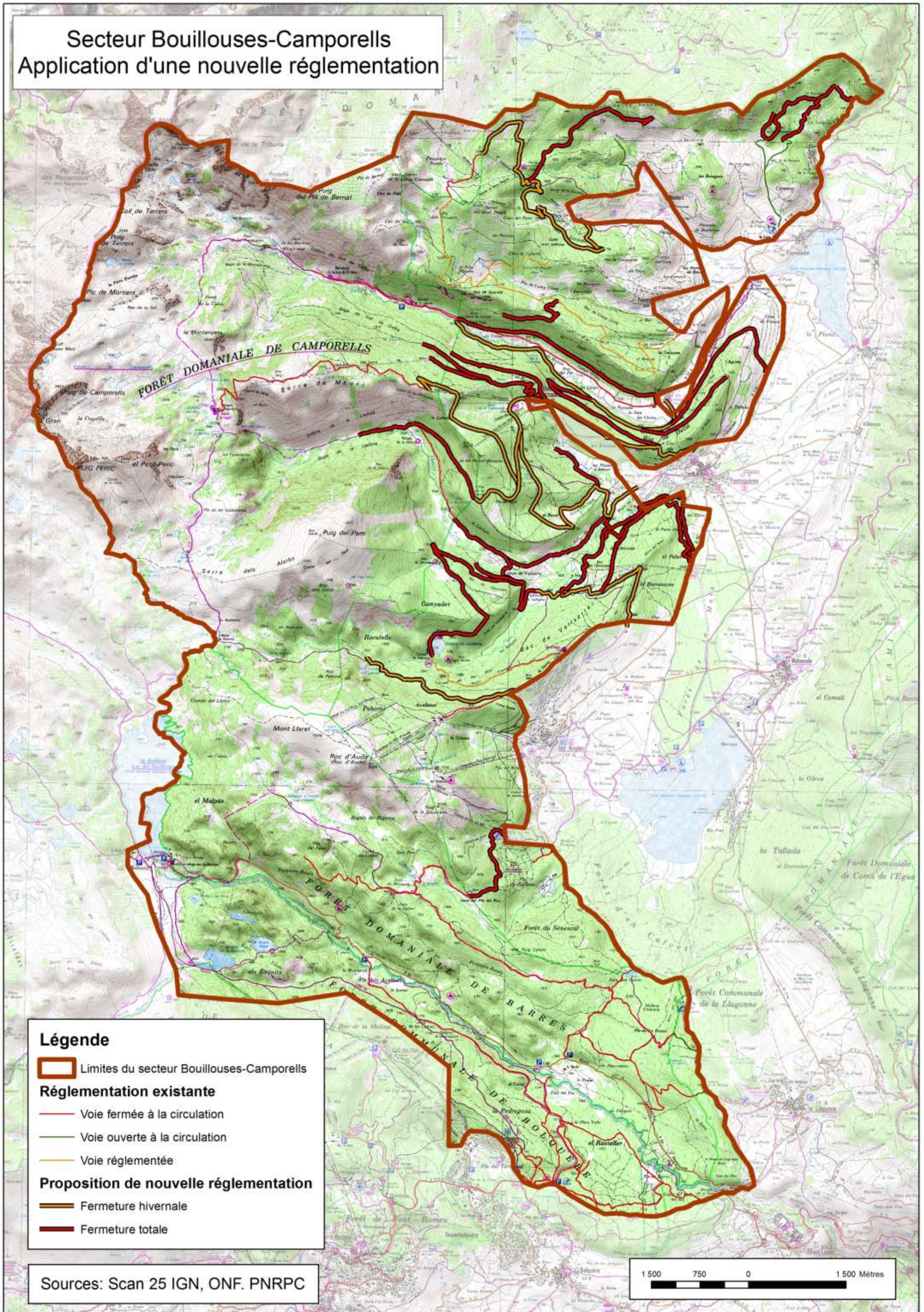
Effets directs escomptés : Absence de véhicule sur les pistes fermées, baisse de la fréquentation sur l'ensemble du réseau. Préservation de la tranquillité du massif pendant la période hivernale.

Moyens à mettre en place : Elaboration d'arrêtés municipaux sur les pistes forestières par les mairies, concertation entre les acteurs pour les déclarations d'ayants-droits.

Indicateurs de suivi d'action : Contrôles réalisés sur pistes, évaluation des pratiques constatées, comptage des espèces avifaunes et florales.

Secteur Bouillouses-Camporells


Application d'une nouvelle réglementation




Légende

 Limites du secteur Bouillouses-Camporells


Réglementation existante


 Voie fermée à la circulation

 Voie ouverte à la circulation

 Voie réglementée

Proposition de nouvelle réglementation

 Fermeture hivernale

 Fermeture totale

Sources: Scan 25 IGN, ONF. PNRPC

1 500 750 0 1 500 Mètres

Aménagement et mise en visibilité des entrées de pistes

Objectifs généraux :

La réflexion sur les possibles modifications au niveau des entrées de pistes, et les aménagements pouvant y être réalisés, a été incitée, d'une part, par le manque de visibilité de celles-ci et, d'autre part, par le manque de cohérence entre les entrées, les installations et les usages qui ont lieu sur les pistes.

Ainsi, les propositions de cet axe ont pour finalité de :

- Permettre une meilleure visibilité et compréhension des règles sur les pistes, notamment par une unité dans les installations et la signalétique sur l'ensemble du secteur.
- Assurer un accueil adapté au public sur le secteur.
- Améliorer la visibilité des entrées de pistes (et cela notamment pour les pistes DFCI).

Enfin, l'objectif sous-jacent à l'ensemble des actions et aménagements proposés est d'éviter la pénétration dans le massif et d'inciter à déposer sa voiture en dehors des pistes du secteur.

Propositions des types d'intervention:

Les propositions d'actions pour cet axe d'intervention sont déclinées en deux volets :

Matérialisation de la réglementation : Trois actions sont ici préconisées.

- Implantation de barrières empêchant physiquement l'accès de véhicules motorisées sur les pistes fermées.
- Installation de panneaux B7b en entrée des pistes nouvellement fermées.
- Remplacement des panneaux B0 par des B7b sur l'ensemble du secteur.

Accueil du public :

- Création ou aménagement/agrandissement d'aires de stationnement adaptées au niveau des entrées de piste sélectionnées, permettant le dépôt sécurisé et organisé de véhicules.
- Création d'aire d'accueil de qualité pour le public. Il s'agirait ici de réaliser des aménagements (paysagers, équipements, ...), afin de transformer des entrées de pistes en lieux agréables, pour en faire de véritables destinations.

Ciblage et justifications :

- Il est proposé de remplacer les 10 panneaux B0 et B1 par des B7b, cela dans le but d'harmoniser la signalisation. Les panneaux B0 interdisant l'accès aux cyclistes et les panneaux B1 indiquant des sens interdits, les B7b correspondent à la réglementation sur les pistes, à savoir « accès interdit à tout véhicules motorisés ».
- Sur chaque nouvelle piste fermée, il est nécessaire que celle-ci soit accompagnée d'un panneau de signalisation B7b et d'une barrière. La barrière est considérée comme le moyen le plus efficace pour le respect d'une réglementation.
- Aussi, pour la même raison, il est préconisé l'implantation de barrières sur les pistes actuellement fermées (Grand Termanal, chemin du Galbe).
- La création de places de parking aux quatre entrées des pistes de Puyvalador, Prats de la Plana, El Pela, est motivée par le fait que le stationnement se fait actuellement en bordure d'axes routiers ou empiétant sur les pistes.
- L'amélioration des aires de stationnement a pour but d'ordonner un stationnement sur ces entrées (Col del Mell, Caraterra des Caballs et Pra del Roc), afin d'éviter la pénétration des véhicules dans le milieu, et de permettre un accès au public sur les pistes.
- La dernière proposition consiste en l'aménagement de trois entrées de pistes afin de transformer celles-ci en des espaces agréables, des lieux de repos où l'on peut rester, comme cela est le cas à l'entrée de la forêt domaniale dans la vallée du Galbe, au lac de Balcère ou encore au lac de Calvet. Les caractéristiques remarquables des lieux sélectionnés (Col Del Mell, Pont d'Espousouille et la Calmasella) en termes d'espaces, de paysages et d'emplacement motivent la proposition de les aménager en véritable « premières destinations » pour le public. Si cette proposition est retenue, un travail de réflexion sur le type d'aménagement devra être entrepris. Cette action pourrait également avoir un lien direct avec l'aménagement des entrées en terrain domaniale réalisées dans le cadre du classement « Forêt d'exception ».
- Tout aménagement d'aire doit être réalisé en tenant compte des zonages naturalistes (flore, faune, zones humides...) et en accord avec les documents d'objectifs du site Natura 2000.

Éléments complémentaires :

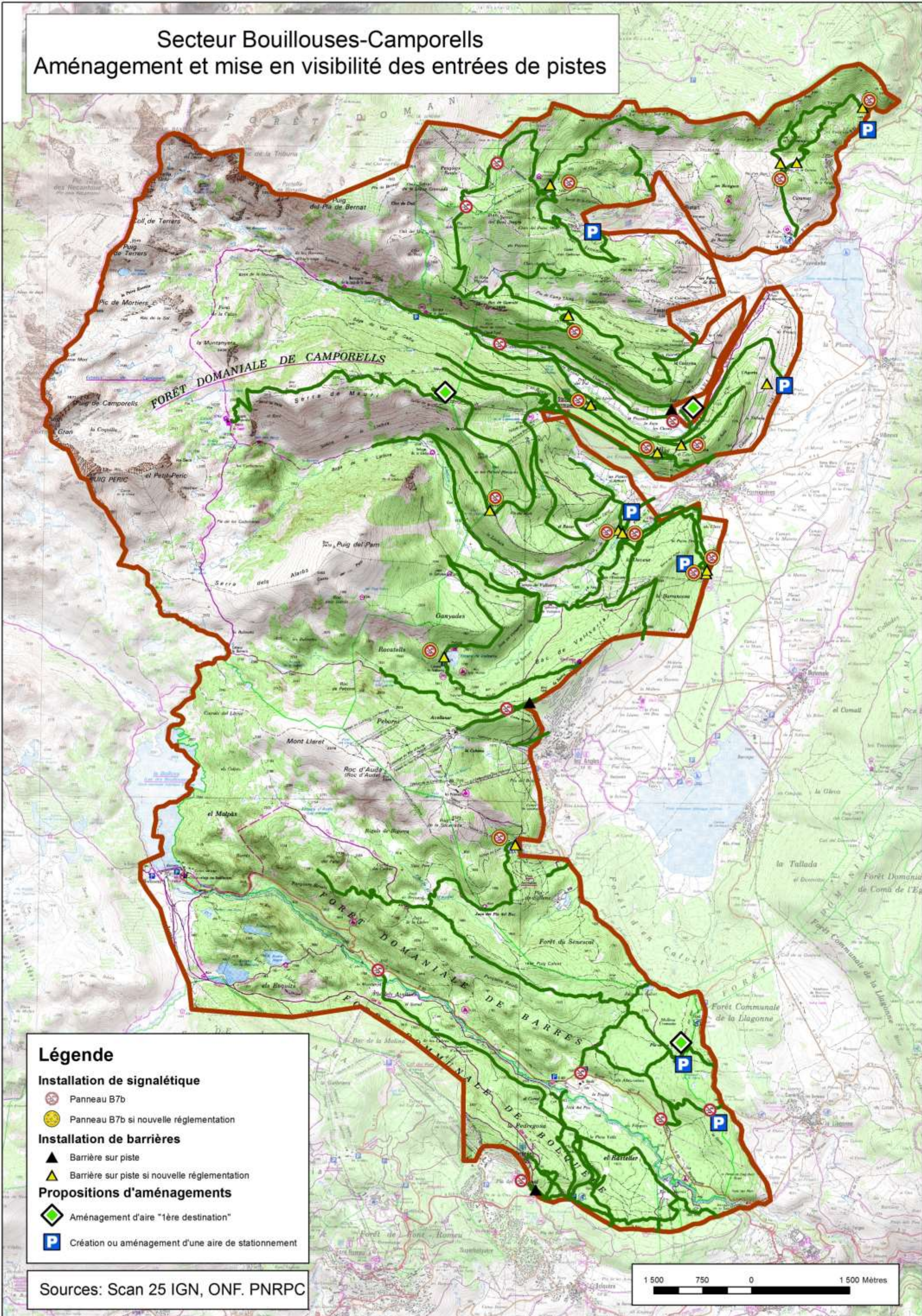
Effets directs escomptés : Meilleure connaissance des réglementations, Baisse des stationnements anarchiques, Absence de circulation sur les pistes fermées, Emprunt des pistes par les piétons et modes doux.

Possibles moyens à mettre en place : Installations de barrières et de panneaux, remplacements de panneaux, création ou agrandissement d'aire de stationnement, aménagement physique en entrée de pistes (ex : banc, table, jeux...), aménagement paysager...

Indicateurs de suivi d'action : Contrôles réalisés sur pistes, Relevé de l'état des installations, Observation de la fréquentation des aires de stationnement et des entrées de pistes.

Secteur Bouillouses-Camporells

Aménagement et mise en visibilité des entrées de pistes



Légende

Installation de signalétique

- Panneau B7b
- Panneau B7b si nouvelle réglementation

Installation de barrières

- Barrière sur piste
- Barrière sur piste si nouvelle réglementation

Propositions d'aménagements

- Aménagement d'aire "1ère destination"
- Création ou aménagement d'une aire de stationnement

Sources: Scan 25 IGN, ONF. PNRPC



Réhabilitation raisonnée des pistes ou tronçons nécessaires

Objectifs généraux :

Lors de la réalisation de l'état des lieux sur les pistes, il est ressorti différents tronçons où, de par l'état de la piste, la circulation ne peut pas avoir lieu de manière satisfaisante, et où des travaux de remise en état semblent nécessaires.

Des travaux sur l'état des pistes ont ainsi pour but de répondre à différents objectifs :

- Assurer la sécurité de véhicules standards sur les pistes qui sont destinés à leur circulation.
- Permettre aux engins de secours contre les incendies de forêts d'intervenir le plus rapidement, et dans les meilleures conditions possibles.
- Assurer une accessibilité pour le public et pour les services, communaux ou gestionnaires de la forêt ou d'installation, quand cela est nécessaire.

Enfin, cette action a été réalisée dans le but de limiter au maximum les risques d'accidents et de désagréments sur les pistes, et non pas dans celui d'inciter à l'utilisation des pistes par des véhicules motorisés sur le secteur. Ainsi, l'état des pistes étant un facteur incitatif à leur emprunt, les différents aménagements proposés ne consistent pas en une réhabilitation générale des pistes du secteur.

Propositions des types d'intervention:

Sur la carte ci-jointe sont représentés les pistes ou les tronçons où des travaux de réhabilitation sont nécessaires. Ceux-ci ont été divisés en deux catégories :

- Les **pistes prioritaires**, où les enjeux en termes de sécurité du territoire et des usagers, et l'état de délabrement des pistes font qu'elles représentent des engagements prioritaires pour cette action.
- Les **pistes dites secondaires**, qui représentent une nécessité d'actions et de réhabilitation de par les usages voulus pour les pistes et leur état, bien que celles-ci ne soient pas actuellement une priorité.

Ainsi, si la carte ne différencie pas les types de travaux à réaliser sur les pistes, ceux-ci doivent être adaptés aux dégradations qui ont été relevées lors de la phase de diagnostic. Ainsi, il peut s'agir de :

- Remise à niveau du tracé de la piste (nivelage).
- Travaux sur le ruissellement (résorber les rigoles, préserver les zones humides).
- Elargissement de voies.
- Dégagement d'obstacles (végétation, rochers...).
- ...

Ainsi, pour chaque piste où la proposition de réaliser des travaux est validée, une réhabilitation adaptée pourra être mise en place et cela notamment à l'aide de la base de données du PNR qui regroupe les différents problèmes existant sur les pistes.

Ciblage et justifications :

- Le choix des pistes a été réalisé à partir d'un croisement entre l'état des pistes, le zonage du réseau DFCI et du risque d'incendie et la réglementation proposée pour le secteur. L'enjeu sécuritaire a été établi comme primordial pour les propositions de réhabilitation. Ainsi, ce choix a pour visée de résorber les principaux points noirs.
- Certaines pistes fermées, où la circulation n'est possible que pour les personnes disposant d'ayants-droit, ne font pas l'objet de réhabilitation malgré leur mauvais état. Ce choix a été motivé par le fait que les ayants-droit circulent généralement à bord de véhicules adaptés aux aléas de la piste.
- De même, dans le but de limiter la pénétration de véhicules motorisés dans le massif, il a été fait délibérément le choix pour certaines pistes (Puyvalador, Fontrabieuse...) de ne pas améliorer leur état, afin de ne pas inciter les conducteurs à les emprunter. Dans un souci de cohérence, il s'agit généralement des pistes où le plan propose une fermeture à la circulation.
- La réhabilitation de la piste des Angles menant aux ruines de Vallsera a été proposé afin de proposer au moins un accès sûr aux conducteurs.
- De même, les travaux sur la piste Ouest de Puyvalador ont pour but d'assurer un accès sécurisé à la réserve d'eau et aux installations de la station de sports d'hiver.
- Il est important d'étudier au préalable l'impact des possibles travaux sur le milieu et de réaliser au mieux des travaux ayant le moins de traces possibles, pendant et après leur réalisation, sur l'environnement alentours.

Eléments complémentaires :

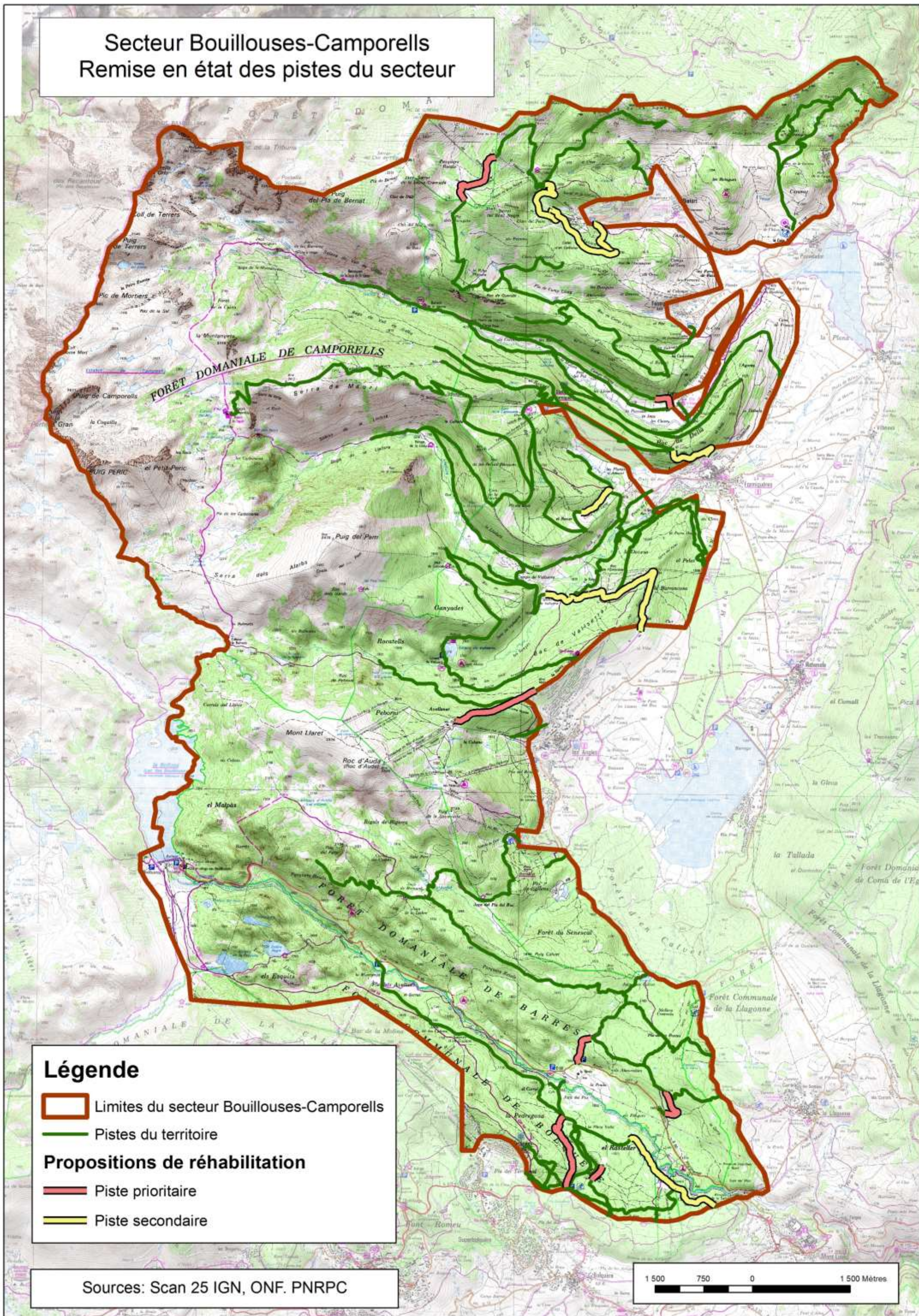
Effets directs escomptés : Sécurité sur les pistes, baisse des accidents, accessibilité aisée aux installations.

Moyens à mettre en place : Travaux sur routes adaptés, réalisation par l'ONF ou à charge des communes, Etudes d'impact préalables.

Indicateurs de suivi d'action : Relevé des accidents, retour d'expérience de la part des services de secours.

Secteur Bouillouses-Camporells

Remise en état des pistes du secteur



Légende

-  Limites du secteur Bouillouses-Camporells
-  Pistes du territoire
- Propositions de réhabilitation**
-  Piste prioritaire
-  Piste secondaire

Sources: Scan 25 IGN, ONF. PNRPC

1 500 750 0 1 500 Mètres

Sensibilisation auprès des usagers sur les pratiques et enjeux du territoire

Objectifs généraux :

Les objectifs du Parc Naturel Régional dans la proposition d'un nouveau plan de circulation sont de réduire la circulation et la pénétration dans les espaces naturels. Si les moyens mis en œuvre et présentés dans les fiches précédentes consistent en des travaux en entrées et sur les pistes, et la mise en place de nouvelles réglementations, il est une volonté du Parc de sensibiliser le public sur les enjeux existants et ayant incité la démarche de réalisation du plan de circulation.

L'objectif de cette proposition d'actions est ainsi d'amener le potentiel usager de la voie à comprendre les raisons qui font que la circulation dans le massif n'est pas une pratique appropriée. Pour cela, il s'agit d'actionner le levier de la communication dans un but pédagogique.

A travers cette réflexion, l'intention est d'aller au-delà de l'interdiction et de l'empêchement physique de circuler sur pistes, et donc de participer à l'implication du public dans cette démarche en l'amenant à modifier durablement ces pratiques de déplacements (habituelles ou exceptionnelles) sur les pistes forestières.

Propositions des types d'intervention:

La prise de conscience et l'implication du public, résidant ou de passage, sur les enjeux de la circulation motorisée dans les espaces naturels, peuvent être amenées ici selon deux types de propositions.

Les aménagements physiques sur site :

Cette proposition consiste principalement à installer des panneaux pédagogiques et informatifs, à l'instar de ceux existant déjà sur le territoire et créés par le Parc. Il ne s'agit pas ici de proposer des panneaux indiquant les pratiques interdites sur les pistes et la réglementation en place, la signalisation a déjà pour rôle de le faire, mais des panneaux informant sur les espèces et les caractéristiques du milieu (zones humides, grand tétras, rapaces, flore, paysages...) et sur l'importance de préserver ces derniers.

La carte ci-jointe est une proposition des emplacements où ces panneaux peuvent s'implanter.

Une sensibilisation directe et en amont :

Il est également intéressant de réaliser une communication directe auprès des usagers des pistes sur les pratiques et leurs impacts sur la nature, sur les justifications de la réglementation en vigueur et sur l'importance du respect de cette dernière. Celle-ci peut être amenée sous différentes formes, mais a pour but de transmettre sous forme de dialogues.

Cette sensibilisation, plus à même d'être réalisée auprès des locaux, peut ainsi être réalisée par différentes entités. En voici quelques exemples (à titre d'idées, de propositions) :

- Animations sur le terrain réalisées par le Parc Naturel Régional.
- Réunions d'information organisées par les mairies auprès des locaux et des propriétaires de terrains.
- Travail d'approche auprès des usagers sur la piste par les agents gestionnaires (communaux ou ONF).
- Réalisation de brochures, communication sur sites internet, etc...

Dans un souci de cohérence, il est nécessaire que les différentes entités se concertent et travaillent en collaboration pour se coordonner sur le discours et sur le message à transmettre au public.

Ciblage et justifications :

- L'implantation de panneaux de sensibilisation est proposée au niveau des principales entrées sur les pistes. Qu'il s'agisse de pistes ouvertes ou fermées à la circulation, ces différents lieux correspondent aux principaux points d'arrêts du public (en accord avec les précédentes propositions) et sont ainsi susceptibles de toucher le plus large éventail de personnes.
- Les panneaux devront être adaptés à l'environnement dans lequel ils sont situés et en présenter les éléments importants ou à mettre en valeur (par ex : Les espèces avifaunes dans la Vallée du Galbe, le site classé des Camporells aux entrées en forêt domaniale, etc...).
- La sensibilisation dite « en amont » doit être réalisée sur l'ensemble des six communes du secteur Bouillouses-Camporells et mettre en avant l'importance de la conservation du patrimoine naturel sur des sites d'exception en général.
- La proposition de réaliser des brochures et de communiquer sur les sites internet est motivée par le fait que ce type de réalisation a un impact sur un territoire potentiellement plus large que le secteur Bouillouses-Camporells, pouvant s'élargir à l'ensemble du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes.

Éléments complémentaires :

Effets directs escomptés : Respect de la réglementation, baisse des infractions, baisse de la fréquentation sur l'ensemble des pistes du massif.

Moyens à mettre en place : Installation de panneaux de sensibilisation, animations auprès du public, concertation entre les différents acteurs.

Indicateurs de suivi d'action : Relevé des infractions, relevé des fréquentations, retour d'expérience des agents, observation de l'occupation par des véhicules sur les aires de stationnement.

Mise en avant d'alternatives à la circulation motorisée

Objectifs généraux :

Cette fiche consiste en des pistes d'actions générales et non ciblées à mettre en œuvre afin d'offrir des alternatives à l'utilisation de véhicules motorisés sur les pistes forestières du secteur.

Au-delà d'une restriction pure et simple de la circulation sur les pistes forestières du secteur, l'idée est ici de proposer une solution permettant l'accès au massif, tout en assurant un partage raisonné des pistes et une pratique respectueuse du milieu.

Ces différentes orientations d'aménagements ont pour objectif commun de favoriser la découverte du massif par l'utilisation de modes de déplacement doux et adaptés aux activités touristiques et de loisirs.

De plus, ces propositions ont aussi pour visée de valoriser l'image du territoire en proposant une offre de déplacement originale auprès des visiteurs.

Propositions des types d'intervention:

Voici ici quatre types d'interventions sur le territoire ayant pour ambition de proposer une solution adaptée incitant à délaisser la voiture et pouvant permettre l'accès aux massifs du secteur Bouillouses-Camporells.

- La mise en visibilité et en état de sentiers de randonnée accédant aux hauteurs du massif. Il existe de nombreux chemins pédestres sur le secteur, où l'état et la signalisation varient. Une meilleure visibilité de ces derniers peut être un élément incitatif à leur emprunt et pousser le randonneur à laisser sa voiture en dehors des espaces naturels.
Un levier possible est l'inscription du sentier dans le PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées). Être inscrit dans un PDIPR permet au sentier d'assurer sa pérennité, la sécurité sur son tracé et surtout une meilleure visibilité auprès du grand public. La demande d'inscription doit être réalisée par la collectivité locale, justifiant de la valeur patrimoniale et touristique du chemin.
La randonnée à dos d'âne, activité en expansion dans le PNR des Pyrénées Catalanes, peut également être employée à terme sur ces sentiers.
- L'utilisation des remontées mécaniques pour accéder aux hauteurs. Cette solution concerne les stations de Formiguères, Les Angles et Puyvalador-Rieutort et a déjà été mise en place sur certaines stations pyrénéennes. Le principe est d'accéder plus rapidement aux sites et aux itinéraires de randonnées d'intérêt, en déposant sa voiture sur les aires de stationnement des stations de sports d'hiver.
Cette solution n'est pas à l'heure actuelle viable, du fait de l'important coût d'exploitation et d'entretien par rapport à la fréquentation durant la période estivale. Il semble alors nécessaire de trouver des partenariats pour la mise en marche des installations mécaniques durant l'été.
- La circulation sur pistes par VTT électriques. Ce mode de transport, également en expansion et particulièrement prisé par les touristes, permet une circulation aisée sur les pistes du secteur grâce à l'aide au pédalage. Cette solution permettrait une utilisation raisonnée des pistes, et l'implantation de services de location peut avoir lieu au niveau des aires d'accueil (notamment les stations de ski, le lac de Balcère, domaine des Estanyols...). Ici aussi, il s'agit d'aménagements représentant un investissement important et nécessitent la mise en place de partenariat avec des prestataires ou des fournisseurs de matériel.
Néanmoins, la configuration des pistes en réseau sur l'ensemble du secteur est une opportunité pour l'utilisation de vélos à assistance électrique.
- La mise en place de navette pour l'accès à certains sites. L'idée ici est d'inciter les prestataires d'activités de loisirs (randonnée, escalade, etc...) d'offrir un service de navette (transport collectif) circulant sur les pistes et desservant ces lieux. Reprenant en partie le principe de navette mise en place par le Conseil Général, cette proposition permettrait de limiter le nombre de véhicules circulant sur des pistes forestières et le stationnement le long de celles-ci.

Bien entendu, la faisabilité de ces solutions dépend de nombreux paramètres (études financières, partenaires impliqués, impacts environnementaux, retombées...) et une étude sur la réalisation de celles-ci est nécessaire. Néanmoins, elles représentent en l'état des pistes de réflexion et des orientations d'actions vers des pratiques viables pour le secteur.

Ciblage et justifications :

Ces orientations d'actions ont pour objectif principal d'assurer une accessibilité aux lieux d'exception et d'activité pour le public, tout en visant une baisse de la circulation motorisée sur l'ensemble du secteur Bouillouses-Camporells.

Ces actions ne sont pas ciblées mais sont principalement applicables aux lieux accueillant des touristes et représentant un intérêt majeur en termes d'activités.

Éléments complémentaires :

Effets directs escomptés : Baisse de la circulation, Gestion optimisée de la fréquentation, Aide aux activités touristiques et de loisirs.

Moyens à mettre en place : Partenariat Prestataires-Collectivités, Investissement en matériel, Travaux d'entretien des sentiers...

Indicateurs de suivi d'action : Observation de l'utilisation des services, Relevé de fréquentation des sites desservis, Retombées économiques.

Conclusion

Le but de ce dossier a été d'identifier l'ensemble des caractéristiques, éléments et pratiques en termes de circulation du secteur Bouillouses-Camporells, afin d'en dresser les problématiques et les enjeux. Ces points repris dans ce document ont permis d'élaborer des propositions et des orientations d'aménagement à l'attention des acteurs du territoire ayant la compétence, d'une part, d'agir sur le statut et sur les pratiques des pistes et, d'autre part, de réaliser des aménagements concrets sur le territoire.

Le travail de diagnostic réalisé en amont de ce dossier ont permis de déceler les particularités d'un territoire riche mais également très fragile. Afin de réaliser une étude optimale, un ensemble large de thématiques a été pris en compte, tels que les activités socio-économiques, la défense contre les incendies, la pratique de loisirs, de respect des lois et la préservation de l'environnement.

En analysant les pistes et les pratiques ayant lieu sur celles-ci avec ces particularités, des enjeux pour le secteur se sont dégagés. Au nombre de quatre, ceux-ci ont pour objectif commun de participer à une meilleure gestion du massif et définissent les quatre grands principes auxquels devront répondre les actions du Parc.

Partant de ces principes, des orientations d'actions ont été définies et soumises à validation. Celles-ci s'appliquent à l'ensemble du périmètre comprenant les six communes du secteur Bouillouses-Camporells. Proposant d'agir sur les différents leviers pouvant faire évoluer la situation de la circulation motorisée dans les massifs du Carlit et des Camporells, ces orientations d'action ont pour parti pris de ne pas favoriser les pratiques motorisées sur les pistes tout en continuant à assurer un accueil de qualité au public. Cinq axes d'actions ont été alors proposés, comprenant les changements de réglementations et les aménagements physiques sur les pistes et aux abords de celles-ci, et ont été localisées en accord avec le diagnostic préalablement réalisé.

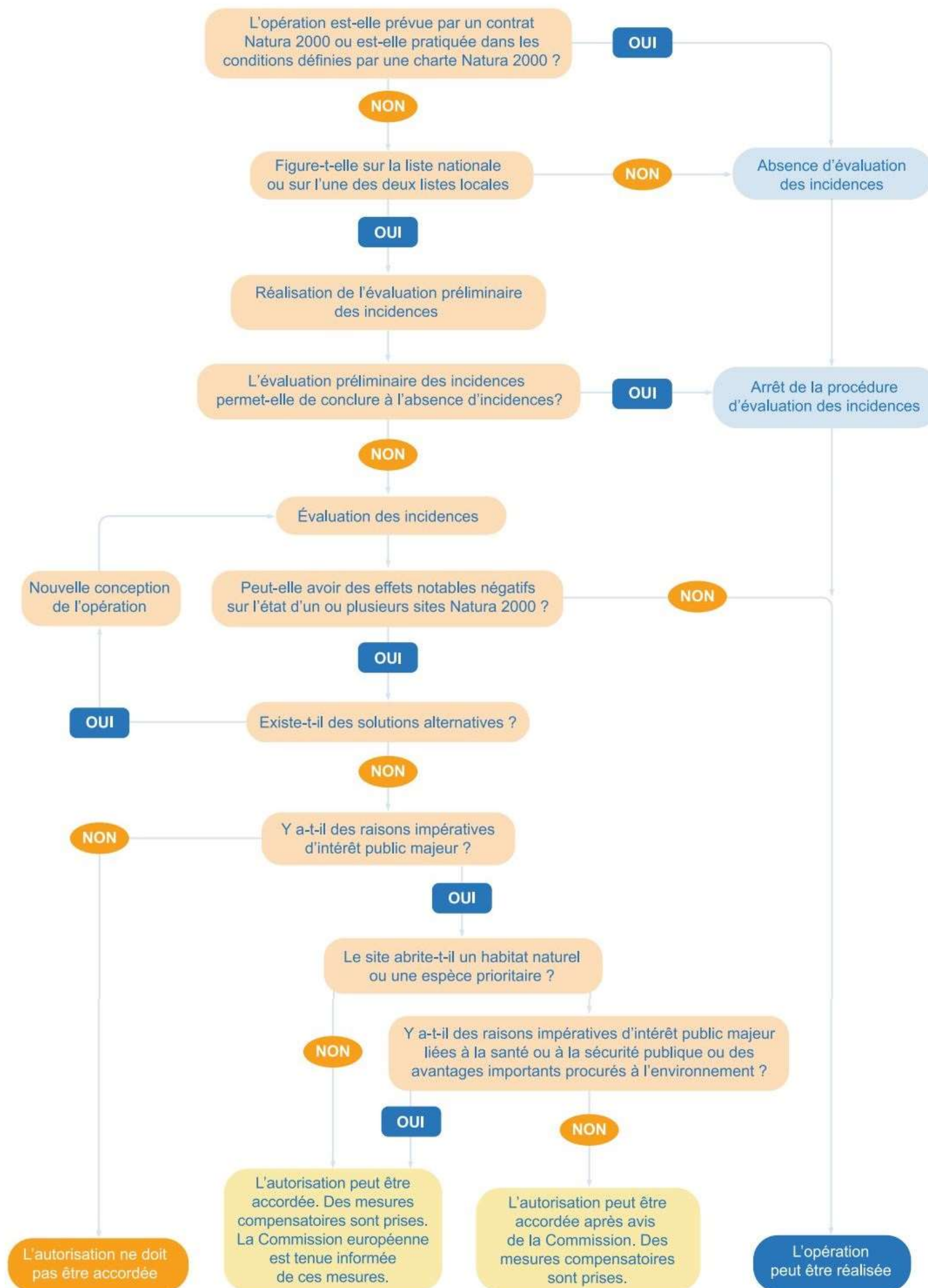
Les actions validées seront l'objet d'études plus précises afin d'apporter plus de précisions tant par les moyens mis en œuvre, la localisation de celles-ci et les impacts estimés.

De plus, dans une considération sur le long terme, il sera important de garder un regard quant à l'évolution de la circulation sur les pistes sur lesquelles une intervention afin de déterminer son effet et, si nécessaire, d'y apporter des modifications ou améliorations.

Dans le cadre de la validation et de la réalisation d'actions et d'aménagements préconisés par le présent document dans le plan de gestion de la circulation motorisée sur le secteur Bouillouses-Camporells, le Parc a pour volonté de tenir son rôle d'accompagnement et de coordination entre les différentes entités impliquées dans la démarche.

Annexes

Parcours d'un dossier d'évaluation des incidences



Liens vers informations et documents Natura 2000

- ***Document d'Objectifs du site Capcir-Carlit-Campcardos :***

<http://sit.parc-pyrenees-catalanes.fr/fr/document-dobjectifs#document-dobjectifs6>

- ***L'indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000 :***

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/l-indispensable-livret-sur-l-a1493.html>

- ***Les listes locales d'activités soumises à évaluations d'incidences :***

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-listes-locales-.html> (section Pyrénées-Orientales)

- ***Les listes nationales de références d'activités soumise à évaluations d'incidences :***

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/liste-nationale-1er-decret-a1486.html>

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/liste-nationale-2eme-decret-a2189.html>

- ***Formulaire d'évaluation simplifiée des incendies d'un projet sur les sites Natura 2000 :***

http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Formulaire_simplifie_provisoire_cle63fff9.pdf